

L'ACTION NATIONALE

L'ACTION NATIONALE	<i>Laissez-leur prendre un pied chez vous</i>	165
René GIRARD, S.J.	<i>Les nominations cardina- lices: évolution en droite ligne</i>	169
Marcel HAMEL	<i>Un moine architecte</i>	181
Marcel DANSEREAU	<i>Misère de notre politique étrangère</i>	191

CHRONIQUES

Jean NICOLET	<i>A l'assaut de la confé- dération</i>	199
Frs-Albert ANGERS	<i>Nous avons le moyen de régler nos problèmes nous-mêmes</i>	204
Dominique BEAUDIN	<i>"Qu'est-ce que la vé- rité ?"</i>	216
Roger DUHAMEL	<i>Courrier des lettres</i>	227
Mgr Albert VALOIS	<i>Il doit y avoir des limites</i>	241
X X X	<i>En deux mots</i>	245

Procurez-vous immédiatement
le 2ème tome de
NOTRE QUESTION NATIONALE

par
RICHARD ARES,



En raison de l'étendue de cette étude (260 pages) il nous est impossible de la publier dans les pages de la revue.

Nul doute que ceux qui ont pris connaissance du premier tome de NOTRE QUESTION NATIONALE ("Les Faits") seront désireux de se procurer sans retard la suite de cette importante étude :

"LES IDÉES"

Voici les 5 parties de cet ouvrage : — Position sur la nation; — position sur les rapports de la nation et de l'Etat; — position sur la patrie; — position sur le patriotisme; — position sur le nationalisme.



Prix du volume : un dollar

Commandez votre exemplaire immédiatement
aux Editions de L'Action Nationale,
3425 rue Saint-Denis, Montréal
M^Aquette 2837

L'on peut s'y procurer au même prix le premier tome.

RAPPEL

Les bureaux de

L'ACTION NATIONALE

sont maintenant situés au

**3425, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL**

(autrefois : édifice FIDES)

Le numéro de téléphone est le même : MA 2837



L'on peut y adresser toute communication destinée à la rédaction ou à l'administration.



— Tous nos abonnés ont un moyen efficace d'aider la revue : payer sans retard leur réabonnement. Cela évite les frais d'une correspondance ennuyeuse pour l'abonné comme pour l'administration.



La date d'échéance de l'abonnement apparaît sur l'enveloppe à côté du nom de l'abonné. Etes-vous en retard? Votre remise immédiate nous obligerait beaucoup!... L'abonnement est de \$2. par année, plus les frais d'encaissement du chèque.

37 ANS

de service consciencieux

René DUPONT — président
J.-H. DESCHENES — vice-président
Jacques DUPONT — secrétaire-trésorier

OUI!
MEUBLEZ
VOTRE
MAISON
CHEZ

AL DUPONT LUCE
Recommandé par les Experts

4020 EST, STE-CATHERINE • AM 2111
COIN JEANNE D'ARC - PRES BLVD PIE IX

Téléphone: AMherst 2111

• LANGAGE DE CHIFFRES •

Réserve

1939

\$ 14,663

1940

\$ 53,974

1941

\$ 114,891

1942

\$ 228,505

1943

\$ 392,827

1944

\$ 617,855

•
Véritable Réveil National
•

LA LAURENTIENNE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Siège social : LEVIS, Qué.

La

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est la banque du public aussi bien que la banque
des hommes d'affaires.

Le gérant de succursale se tient à votre entière
disposition, qu'il s'agisse de dépôts, d'emprunts per-
sonnels, de remises, de recouvrements ou de toute
question d'ordre financier au sujet de laquelle vous
désiriez le consulter.

Actif, plus de \$300,000,000

518 bureaux au Canada

60 succursales à Montréal

H.-O. VIAU

Marchand de meubles

Confection pour hommes et femmes



4741, ave Verdun



4270, St-Jacques O.

Pour votre santé —

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

LEVURE LALLEMAND

Fraîche

Les médecins recommandent la levure fraîche. La levure fraîche Lallemand est très riche en vitamines B, G et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.

Vous trouverez chez nous, et à bon compte, tout ce qu'il faut pour meubler votre résidence.

Maison établie
depuis 40 ans.



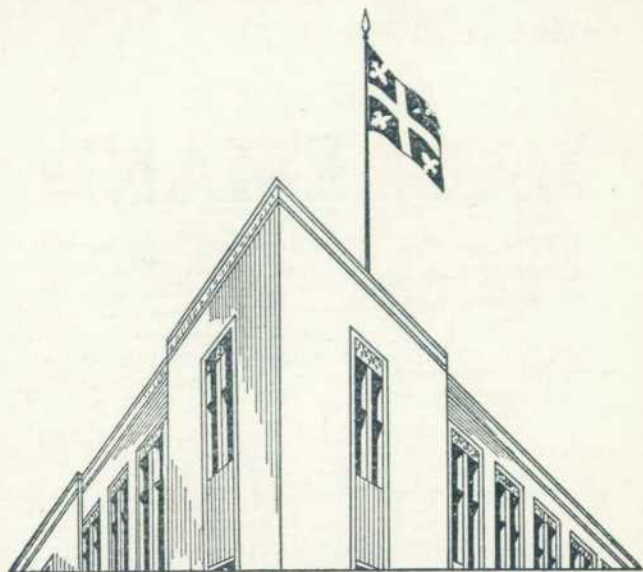
● Fitzroy 4681 ●

LAMARRE FRERES

3723 Notre-Dame ouest,

Montréal

D U P U I S



Maison essentiellement
canadienne-française
depuis sa fondation
en 1868

Dupuis Frères
LIMITÉE

MONTREAL

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine.
Comptoir Postal : 780, rue Brewster.
Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

"Laissez-leur prendre un pied chez vous..."

Pour certains esprits superficiels, c'est une vieille et ennuyeuse rengaine que de toujours revenir sur la question de l'autonomie des provinces, ils ne peuvent se rendre compte que c'est la vie même du Canada français qui est en jeu. Certains politiciens sont prêts à transférer « provisoirement », au pouvoir fédéral toutes les attributions que celui-ci peut juger nécessaires pour accomplir son oeuvre. Il n'y a aucun danger, soutiennent-ils, puisque nous pouvons toujours reprendre ce que nous avons prêté. C'est ainsi, par exemple, que raisonne un esprit aussi faux et aussi chimérique que M. Adélard Godbout. Il a tellement confiance dans ses amis d'Ottawa qu'il lui paraît bien inutile d'exiger quelque garantie.

Les faits, malheureusement, vont à l'encontre de cette théorie d'un optimisme à courte vue. Nous ne retrouvons pratiquement jamais ce que nous avons eu la faiblesse de céder. Ceux qui en douteraient devraient méditer soigneusement le jugement très important rendu le 21 janvier dernier, par le comité judiciaire du Conseil privé sur la demande en invalidation de la loi Scott.

De quoi s'agit-il? En 1878, le gouvernement fédéral, violant une fois de plus la lettre du pacte fédératif, s'immisçait dans un domaine rigoureusement réservé aux juridictions provinciales et adoptait une loi de tempérance, connue sous le nom de loi Scott, grâce à laquelle les comtés qui le désirent peuvent adopter une

loi de tempérance sur leur territoire. De son côté, le gouvernement ontarien souhaite soumettre l'Ontario tout entier à une loi uniforme de tempérance. Il en appelle donc à Londres pour essayer de faire reconnaître l'inconstitutionnalité manifeste de cette législation. Ajoutons que les provinces d'Alberta, de Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick, également soucieuses de sauvegarder leur autonomie, se sont jointes à l'Ontario dans cette cause.

Le jugement vient d'être rendu; il confirme l'état de fait imposé par le fédéral et déboute les provinces de leur action. Les savants lords ne se sont pas fondés sur la constitution de 1867, comme bien l'on pense: ils n'y auraient rien trouvé, bien au contraire, pour justifier leurs prétentions. Ils ont préféré invoquer la coutume depuis longtemps établie, l'usage aujourd'hui admis, la loi non écrite, le précédent. Réaction d'esprit tout à fait britannique, mais qui ne laisse pas que d'être singulièrement inquiétante pour l'avenir.

Ce n'est pas le sort de la loi Scott qui nous intéresse en soi; nous y voyons néanmoins un enseignement dont nous devrions faire notre bénéfice. Chaque fois que nous cédon à Ottawa une bribe de notre autonomie, nous nous appauvrissons et c'est se faire de dangereuses illusions que de s'imaginer que nous retrouverons ce que nous avons imprudemment cédé. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras; c'est là la sagesse populaire, qui ne trompe pas.

Comme l'a judicieusement écrit Pierre Vigeant: « Le jugement du Conseil privé sur la validité de la loi Scott avertit aujourd'hui les provinces que les concessions accordées au gouvernement fédéral, que les empiètements tolérés du gouvernement fédéral deviendront au

bout de quelques années partie intégrante de notre constitution et se substitueront aux clauses de l'A.A.B.N. Il ne saurait plus être question de concessions temporaires, mais de renonciations définitives. »

Le fabuliste avait raison: Laissez-leur prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre ! Ce qui impose à nos représentants le devoir urgent de veiller sans relâche au grain et d'empêcher que nous soyons dépouillés. Rôle ingrat, c'est entendu, rôle néanmoins nécessaire. Sommes-nous assez nombreux à en comprendre toute la portée?

L'ACTION NATIONALE.

MONSIEUR KING, NOTRE AMI

"He speaks but de poorest French and has little fondness for French Canadians as such. But he is well aware of the need for unity in a country long racked by sectional strife between its 3,500,000 French and the rest of Canada. He has always given French Canada what he considers fair and just treatment."

TIME, livraison du 7 janvier 1946.

Les nominations cardinalices: évolution en droite ligne

Si nette que soit l'évolution marquée par le choix des nouveaux cardinaux, il serait erroné d'y voir une courbe ou un revirement dans la pratique de l'Église. Il faut y voir plutôt une étape, bien marquée et juste à point, du large mouvement d'expansion romaine, si l'on peut dire, qui a son point de départ dans la primauté de juridiction conférée par Jésus-Christ à saint Pierre et reconnue depuis toujours par les catholiques à son successeur, l'évêque de Rome.

Il est possible de discerner deux courants complémentaires qui affleurent à intervalles assez fréquents, bien qu'ils ne soient pas toujours perceptibles, dans l'histoire de l'Église romaine. Ces deux courants, c'est d'abord l'extension continue de l'autorité du Saint-Siège sur les autres églises, en communion avec lui et ensuite, par voie de conséquence, la tendance pour les papes de choisir leurs conseillers dans une portion de plus en plus large de la chrétienté.

A première vue, ce qui frappe dans les dernières nominations cardinalices, c'est le fait que les cardinaux italiens, ou plutôt romains, ne possèdent plus la majorité au sein du Sacré Collège. Et tous les catholiques au cœur catholique d'exulter et de bénir Pie XII, qui affirme ainsi la catholicité de l'Église. Cette position a l'inconvénient d'impliquer que, sur ce point du moins, la catholicité de l'Église n'était pas, jusqu'à ce jour, suffisamment marquée dans le Sacré Collège,

et que le Saint-Siège a tardé, en ne faisant pas plus tôt cette « réforme ». Pourquoi, peut-on se demander alors, cette « internationalisation » du Sacré Collège ne serait-elle pas venue au XVII^e siècle ?

Pourquoi ? C'est que le geste que vient de poser Pie XII n'était possible littéralement à aucun des papes qui l'ont précédé. Essayons de comprendre comment les choses se sont passées, en nous souvenant toujours que les cardinaux sont avant tout les *conseillers personnels de l'évêque de Rome*.

* * *

Pour prendre une vue juste de l'évolution lente qui a amené la situation d'aujourd'hui, il faut bien se mettre en l'esprit que le point de départ, puisqu'il y a eu évolution, ne peut être la même chose que le point d'arrivée. Il faut quitter le terrain du « il faut » et du « il convient » théoriques et adopter le cheminement lent de la voie historique.

Beaucoup de catholiques, témoins de la magnifique organisation actuelle de l'Église romaine, ont peine à s'imaginer que cette situation n'ait pas toujours existé. Ils répugnent à admettre que l'Église a pu être véritablement catholique sans cet appareil de gouvernement qui, de Rome, dirige l'ensemble de la catholicité. Pourtant cette centralisation merveilleuse, qui tient son efficacité et sa douceur d'une longue expérience, ne peut être que le résultat de siècles de recherches et de patientes mises au point.

Au début, il n'y avait, à vrai dire, que la reconnaissance, plus théorique que pratique, par les autres églises, de la *primauté de juridiction* de l'évêque de

Rome. De fait, cette reconnaissance suffit pour assurer la communion à l'apostolicité de l'Église romaine, et aucun acte d'autorité de la part du pape, ou de soumission de la part des autres églises n'est requis, tant que le pape ne juge pas bon d'intervenir. Il fut donc un temps où l'église de Rome était une église entre les autres églises anciennes: Jérusalem, Alexandrie, Carthage, Lyon. Rien ne la distinguait extérieurement des autres. Elle s'administrait elle-même selon les coutumes léguées par ses anciens.

Mais son chef était le successeur de Pierre. Et Jésus avait dit à Pierre: « Pais mes brebis ». Aussi, les témoignages les plus anciens nous montrent-ils d'une façon irréfragable que les autres églises reconnaissent à celui-ci une suprématie effective. Dès le deuxième siècle, saint Irénée, qui représente l'Orient et l'Occident puisqu'il était originaire d'Asie mineure et qu'il fut archevêque de Lyon, faisait de la conformité avec l'enseignement de l'Église romaine la pierre de touche de la pureté doctrinale. Dès les débuts aussi on trouve des interventions de l'évêque de Rome, de par sa primauté, dans les affaires des autres églises.

Ces interventions cependant, étaient relativement peu fréquentes et se produisaient en général à la suite de sollicitations explicites. Les papes relèvent dans leurs écrits le fait qu'on les consulte, ils s'en réjouissent comme d'une chose légitime et convenable, mais ils ne prennent guère l'initiative d'intervenir dans les affaires des autres églises. Leur occupation à peu près exclusive est de gouverner leur troupeau romain. Il était naturel dans ces circonstances qu'ils choisissent leurs conseillers parmi les prêtres et les diacres de cette église.

Les principaux parmi ceux-ci portaient le titre de prêtres ou de diacres « cardinaux » parce qu'ils étaient attachés à une église particulière — comme à un gond (*cardinalis* vient de *cardo*, qui veut dire gond). D'ailleurs le mot n'était pas spécial à Rome: jusqu'au IXe siècle, il y a des « cardinaux » à Paris et en plusieurs églises, tout comme le nom de « pape » ne fut réservé à l'évêque de Rome qu'après plusieurs siècles, pendant lesquels il servit en nombre d'endroits à désigner l'évêque du lieu. Les prêtres et diacres « cardinaux » formaient le conseil de l'évêque, non seulement à Rome, mais ailleurs encore.

2

L'Église sent toutefois le besoin de s'unifier davantage et bientôt le pape est invité par certaines églises, et sa présence est requise à plusieurs conciles. Ne pouvant quitter son propre diocèse, qu'il administre par lui-même, il se fait représenter par des membres de son clergé, ou par des évêques, qu'il délègue. Ainsi naissent, dès la fin du Ve siècle, les « légations ». Le « siège apostolique » revendique aussi hautement, à partir de ce siècle, le droit de décider en dernier ressort les causes jugées par les évêques et leurs tribunaux. Après les invasions, Rome devient la métropole ecclésiastique de toute l'Italie centrale. Son gouvernement effectif s'étendant, le pape décide, comme il est encore naturel, d'agréger à son conseil certains évêques de son entourage — et nous avons les « cardinaux-évêques ». Ces évêques, pendant le temps où ils faisaient fonction de conseillers du Saint-Siège, devaient résider à Rome.

Il est intéressant de noter le synchronisme qui a existé entre l'évolution de la curie pontificale et celle des cours royales, au Moyen Age. Les papes purent

s'inspirer de l'organisation des chancelleries pour perfectionner la leur, et sans doute aussi prirent-ils des initiatives que les princes trouvèrent à leur tour profit à imiter.

Au moment où les rois convoquaient en « champ de mars » ou en « champ de mai » leurs féaux sujets, nous voyons les papes réunir régulièrement, chaque année, le « concile romain ». Ce concile comprend les prêtres et les diacres de Rome ainsi que les évêques de l'Italie centrale et les autres qui au moment de sa célébration sont présents à Rome. Le champ, donc, des conseillers pontificaux s'étend maintenant à la région entière que le pape a sous sa dépendance plus immédiate. Or, l'influence des papes a commencé de s'exercer de façon plus concrète de l'autre côté des Alpes. « On signale, écrit Victor Martin, le transfert au Saint Siège de bien des parcelles d'autorité que les évêques de jadis possédaient en propre ». L'octroi de l'« exemption » aux ordres monastiques et l'organisation de l'inquisition pontificale furent deux grands pas en avant vers la centralisation romaine. Aussi certains papes de cette période, comme saint Léon IX (1048-1054) invitent-ils à ce concile romain des représentants de l'épiscopat de tout l'Occident.

A la période suivante, le consistoire remplace le concile romain; c'est le temps du césarisme où les conseils royaux supplantent les états généraux de toutes sortes. Le consistoire est l'assemblée des cardinaux, c'est-à-dire d'évêques et de prêtres qui résident en permanence à Rome. Il peut sembler y avoir régression, mais celle-ci n'est qu'apparente: si le consistoire est plus restreint que le concile romain, le pape bientôt y agrège des étrangers — qui cepen-

dant doivent résider en curie. On mentionne parmi ces cardinaux étrangers Guy de Foulques et Robert Grosparmi. Au même temps, quelques évêques résidentiels reçurent la pourpre, mais c'étaient des exceptions. Le principal fut Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, qui ne cessa de gouverner son diocèse bien qu'il fit à Rome plusieurs séjours prolongés.

Cette période régaliennne influença le choix des cardinaux, et pas toujours de façon heureuse. Si le pape se choisit des conseillers hors de Rome, il arrive aussi que les rois lui imposent leurs propres candidats pour posséder à la cour pontificale des représentants de leurs intérêts. Puis ils sollicitent le chapeau pour leurs ministres et leurs parents et l'on a les « cardinaux de la couronne ». La dignité se séparait de la fonction et de la résidence à Rome.

* * *

Nous voici aux débuts de l'époque moderne. Les papes étaient amenés de plus en plus, à cause des abus qui sévissaient dans le clergé, à intervenir dans l'administration des églises locales. Ces abus avaient même pénétré à la cour pontificale et n'étaient pas faciles à extirper. Le cumul des bénéfices et l'abandon de la résidence étaient deux de ces abus. Plusieurs évêques quittaient leur évêché et venaient faire leur cour soit auprès de leur roi soit à Rome, où ils pouvaient devenir cardinaux. Ils étaient alors pris entre deux devoirs, inconciliables d'après le droit d'alors: celui de résider à Rome, comme cardinaux, et celui de résider dans leur diocèse, comme évêques. Leur

intérêt leur faisait évidemment choisir Rome, puisqu'ils pouvaient continuer d'y percevoir les revenus de leur évêché.

Lorsque la grande réforme du XVI^e siècle rendit obligatoire aux évêques la résidence dans leur propre diocèse, la balance fut renversée entre les deux devoirs inconciliables des cardinaux qui étaient évêques. Conservant leur titre cardinalice, ils s'en furent en leur ville épiscopale. Mais leur éloignement les empêchait de remplir leur rôle principal de conseillers du pape. Et c'est par étape que s'explique l'état de choses actuel: les titulaires de certains sièges principaux continuèrent d'être honorés de la pourpre, mais ils n'habitèrent plus Rome et ne purent que rarement agir comme conseillers des Papes.

Le Concile de Trente avait confié au Souverain Pontife la charge de faire exécuter les mesures disciplinaires qu'il avait édictées. Il l'invitait à contrôler de façon suivie l'administration de tous les diocèses. A partir de ce moment les relations, bien que très lentes, devinrent régulières entre le Saint Siège et les évêchés du monde entier.

La centralisation administrative de l'Église, qui a toujours su d'ailleurs reconnaître une autonomie locale de bon aloi, s'est développée graduellement depuis trois siècles jusqu'au point de faire dire à un officier supérieur du Canadien Pacifique, comme l'on sait, qu'« avec sa compagnie, l'Église catholique était la corporation la mieux administrée au monde ».

Il semble que cette expansion aurait dû s'accompagner d'une distribution proportionnellement plus étendue de la « pourpre romaine ». Le gouvernement spirituel du diocèse même de Rome étant confié par

le pape au cardinal-vicaire et le pape s'appliquant davantage aux affaires du monde catholique qu'à celles de Rome, ne convenait-il pas que ses conseillers, dans leur ensemble, représentent tout le monde catholique ? Le mouvement dans ce sens ne s'est jamais arrêté : des pays comme ceux d'Amérique par exemple, qui n'avaient jamais eu de cardinaux, en eurent pour la première fois. La proportion des cardinaux romains diminuait graduellement.

Mais ce mouvement fut à la vérité très lent. C'est que toutes sortes de considérations de saine politique empêchaient les papes modernes d'aller plus vite. Or Pie XI a supprimé la dernière de ces raisons et Pie XII, son successeur immédiat, à la première occasion, regagne le temps apparemment perdu... Analysons ces circonstances défavorables.

C'est ici qu'il convient de tenir compte de l'attribution la plus importante des cardinaux modernes : le droit de participer à l'élection du pape. Ce droit n'a été réservé exclusivement aux cardinaux qu'au XII^e siècle : en 1179, au troisième Concile de Latran, Alexandre III, le vainqueur de Barberousse, promulgua le célèbre canon *Licet de Vitanda*, qui réservait au collège entier des cardinaux le droit d'élire le pape. Sur ce point l'Église romaine, dont le chef depuis quelques siècles était élu par les évêques voisins ou suburbicaires, imitait la plupart des églises, dont l'évêque était alors élu par un chapitre. Alexandre III constituait donc le Sacré-Collège comme le chapitre propre de l'Église de Rome. C'était normal que les Romains y eussent prédominance, puisqu'il s'agissait autant de donner un évêque à Rome qu'un pape au monde.

Mais même après le XVI^e siècle, lorsque le gouvernement général de l'Église eut pris décidément le pas, dans les occupations du pape, sur celui de son diocèse proprement dit, deux faits politiques exigeaient, à toutes fins pratiques, que les électeurs du pape fussent en majorité des Romains: la souveraineté temporelle du pape et l'ambition démesurée des princes catholiques.

Il ne faut pas perdre de vue que les États pontificaux couvraient tout le centre de l'Italie et qu'ils constituaient un des royaumes importants de la chrétienté. Un pape italien élu par des Italiens avait déjà assez de difficulté à maintenir l'ordre parmi ces populations turbulentes (il y eut des papes non-italiens comme Gerbert, Brunon, Breakspeare cependant), qu'il eût été maladroit la plupart du temps d'imposer un souverain étranger, ou même de faire élire un souverain italien par un corps composé en majorité de non-Italiens. Or cette situation a duré jusqu'en 1870.

Après cette date, ne valait-il pas mieux laisser les Italiens régler entre eux une question essentiellement italienne? Il est sûr en tout cas que leur qualité d'Italiens a facilité leurs mouvements en un sens ou en l'autre, aux papes qui suivirent Pie IX: que ce soit Léon XIII et son intransigeance ou Pie XII et son concordat. Or la question est à peine réglée par Pie XI, que son successeur, dès sa première création de cardinaux, fait une place plus généreuse à l'élément *orbs* qu'à l'élément *urbs* dans le Sacré Collège. Aujourd'hui que la Cité Vaticane, n'étant plus un État italien ordinaire mais un État miniature, parcelle de terrain cher qui a pour rôle d'assurer au Souverain Pontife

son indépendance territoriale, il n'y a plus d'inconvénient à ce que le pape soit élu par un corps dont la majorité n'est pas romaine ou italienne, ou même à ce que le pape lui-même ne soit pas italien.

L'autre empêchement à un élargissement plus « catholique » du Sacré Collège fut l'intervention des puissances politiques dans l'élection des papes. On a fait remarquer que l'un des plus grands avantages du mécanisme actuel de l'élection des Papes est fourni par la règle qui exige les deux tiers des voix. Le résultat en est en effet qu'un cardinal qui représente une tendance extrême ne peut à peu près jamais être élu. Aux premiers scrutins les « chefs de partis » obtiennent plus de voix mais bientôt les électeurs s'aperçoivent qu'ils ne pourraient les élire et « misent » sur des hommes moins en évidence, et le nouvel élu peut vraiment faire figure, dès son accession, de *Père commun*.

Ce système excellent, qui a souvent empêché les intrigues espagnoles, françaises ou impériales de réussir, ne les a pas empêchées de se nouer autour des conclaves. Jusqu'au XVIIIe siècle, les rois et empereurs catholiques avaient leurs préférences et leurs antipathies, et ils s'efforçaient de les faire reconnaître par le conclave. Le prétendu droit d'« exclusive » même, qui n'a été supprimé qu'en 1904 par Pie X, avait encore été exercé par trois fois depuis 1800. Des cardinaux nationaux, en pareilles conjonctures, ne pouvaient qu'être très vulnérables à l'action politique de leurs maîtres et de fait, à la plupart des conclaves du XVIe ou XVIIe siècle, on vit les cardinaux français et espagnols prendre respectivement pour le candidat de leur Souverain. Il est vrai qu'un

certain nombre de cardinaux italiens, eux aussi, se divisaient entre « français » et « espagnols », mais il reste, heureusement, qu'à chaque conclave un groupe de cardinaux — la plupart italiens — étaient inaccessibles aux considérations politiques. Ne valait-il pas mieux alors pour l'ensemble de l'Église avoir une majorité de cardinaux romains, dont un groupe homogène était désintéressé et entre les factions décidait généralement l'élection ? La concession d'un plus grand nombre de chapeaux aux grandes puissances catholiques ne pouvait qu'ajouter à l'intrigue et aux vues politiques.

Cette dernière considération nous montre que la règle de conduite des papes de conserver aux Romains la majorité du Sacré Collège, toute fondée qu'elle pouvait être sur des motifs politiques, servait au fond les intérêts spirituels de l'Église. Si une distribution différente de la pourpre promettait des avantages spirituels réels, comme le fait de manifester avec plus d'éclat la catholicité de l'Église et de donner voix égale à toutes les nations dans le choix du Père commun, il y avait grand risque que des intérêts politiques vinssent contrebalancer ou même annuler ces bienfaits d'ailleurs plutôt symboliques.

Depuis la sage et ferme Constitution de Pie X, l'élection des papes semble fermée à jamais aux ingénérances politiques. Or il y a tout juste quarante ans de cela, et le pape donne aujourd'hui la prépondérance aux non-Italiens. Même si des nécessités administratives ou politiques rendaient pour un temps la majorité aux cardinaux « de curie », nous croyons que le geste actuel marque la tendance profonde de l'Église et que l'universalité géographique de la répar-

tition des cardinaux est un fait définitivement acquis.

Au reste, l'Italie s'est-elle montrée si mauvaise fiduciaire des intérêts catholiques ? Les grands papes de la Réforme catholique, Paul III, saint Pie V, Grégoire XIII et autres ont tous été des Italiens élus par des Italiens ; et pour les derniers pontifes, que nos temps ont connus, Léon XIII, Pie X, Pie XI, sans oublier le très grand Pie XII, pouvons-nous penser un instant que la tradition italienne ait desservi la sainte Église ?

* * *

La Papauté est d'autant plus rayonnante que sa souveraineté temporelle est restreinte. Cette spiritualisation du temporel a fait disparaître comme par enchantement les obstacles politiques qui l'empêchaient de s'orner des derniers signes de son universalité. Il faut ajouter, évidemment, la rapidité moderne des communications. Les cardinaux peuvent résider en leur évêché respectif et accomplir en même temps leur fonction de conseillers ordinaires du Souverain Pontife. Ils peuvent, du Chili ou de Chine, arriver à temps pour un conclave sans que l'inter-règne ait à se prolonger de façon désavantageuse pour l'Église.

La centralisation romaine de l'Église est près d'être achevée, avec tous les bienfaits qu'elle comporte pour la vie spirituelle et morale du clergé et des fidèles. Ceux-ci se sentent en communication constante avec « l'Église mère et maîtresse ». Les allocutions radio-phoniques maintenant régulières du pape, plus encore que les encycliques, nourrissent ce sentiment. L'extension de l'information publique fait que les fidèles

portent à la personne du pape un intérêt et un attachement sans précédent. L'élection du Souverain Pontife prend de ce fait pour eux une importance, si l'on peut dire, personnelle. Il est excellent qu'il leur soit donné de participer, par « leur cardinal », à l'élection de celui dont ils partageront de façon accentuée les joies et les soucis.

Le geste de Pie XII arrive à point pour s'insérer dans un large courant de vingt siècles: quinze ans plus tôt il était prématuré et dix ans plus tard on aurait pu dire qu'il tardait quelque peu. L'Église sait son histoire et sait *faire l'histoire* avec beaucoup de précision.

René GIRARD, S.J.

Un moine-architecte

Non Gallis, Domine, Non Gallis
Sed nomini tuo da gloriam.

Ceux qui l'ont connu dans le Québec n'oublieront pas de sitôt la figure de ce moine malicieux et architecte par surcroît. Dom Bellot était parisien; il resta toute sa vie une espèce d'enfant terrible. Sa petite blague favorite consistait à dénommer les Nazis des Von Culott. Ce fut là, bien sûr, son plus gros péché de langue. Et il racontait avec une verve sans pareille des histoires d'abbés et d'abbeses qui semblaient sortir tout frais des contes de Chaucer. Il avait le sourire d'un Bénédictin de vitrail.

Le Canada français lui doit beaucoup. Il a laissé ici des œuvres qui orientent notre architecture religieuse vers une formule de rédemption esthétique. Son influence, fortement jalouée par des rivaux sans culture, ne cessera de grandir parmi nous. C'est que son art n'est pas uniquement liturgique, il est universel. C'est pour cela que le maître, mort, reste inimitable. Il n'existe pas de style Dom Bellot, s'il y a beaucoup d'imitateurs à la Dom Bellot. Sa personnalité était trop forte pour se fixer à des cadres fixes. Il avait du génie, il créait sans cesse, bousculant les protocoles académiques, mais très respectueux de la tradition qu'il revêtait de parements neufs.

Au juste, Dom Bellot fut un artisan d'un nouveau moyens âge, mais au sens entendu par Maritain et

Berdiaïev. Il connaissait à fond son *Ars magna*; il en utilisa les ressources avec la naïveté d'un « tailleur d'ymaïges » du XIIe siècle. On ne définit pas mieux le moine-architecte en disant qu'il regardait les cathédrales de France avec les yeux de Gauguin et de Rousseaux. L'architecture n'était pas pour lui une reconstruction à la façon de Viollet-le-Duc. L'archéologie chez lui est au point de départ, pas ailleurs. S'il ne va pas jusqu'au surréalisme de Le Corbusier, c'est qu'il déteste ce révolutionnaire des devis, dont le matérialisme et le confortable l'épouvantent; surtout il croit que le progrès humain procède par étapes, par évolution, à petits pas.

Un abîme sépare ces deux inventeurs de l'architecture contemporaine: la mystique. « L'art est une parabole », écrivit le sculpteur Henri Charlier, ami intime du moine. Dom Bellot s'est attaché au symbolisme comme à une immanence de l'expression civilisatrice. En cela, il respectait le concept ancien du *Speculum mundi* cher à Vincent de Beauvais selon qui l'art doit conduire à Dieu comme à la première Cause. Ses églises, ses abbayes restent le produit d'une intelligence catholique et française; elles s'éloignent également de l'académisme et de l'anarchie. C'est la modération même de la règle bénédictine magnifiée dans la simplicité de la structure et dans le flamboiement des couleurs.

Avant lui, vers les 1900, les *gay nineteens* comme soupirèrent les Yankees, la vogue était à l'imitation gothique; exemple, S.-Patrice de New-York et Notre-Dame de Montréal. (On a pensé depuis que reproduire du roman et du byzantin était du grand art). Ce fut toute une émotion quand le Sacré-Cœur de

Montmartre apparut sur la butte parisienne sans fer ni plâtre. On cria au scandale. De ce jour date pourtant la rénovation architecturale des temps modernes. Dom Bellot se souvint de cette tentative quand, en Angleterre, il édifia l'abbaye de Quarr uniquement construite de briques. Ce coup d'essai fut son premier coup de génie. D'un bond Dom Bellot avait trouvé la gloire. Il en fera un autre quand il ne craignit pas d'introduire le ciment armé dans le sanctuaire.

3 Le moteur initial de sa technique, c'est, on l'aura deviné, la liturgie. Moine de Solesmes, il ne pouvait pas ne pas accomplir en l'architecture ce qu'avait réussi Dom Mocquereau pour la restitution et l'embellissement de la mélodie grégorienne. Où, ailleurs que dans la tradition, son ordre pouvait-il retrouver la superbe maîtrise des anciens maîtres de l'œuvre de Citeaux et de Cluny ? Si leur secret s'était perdu, il allait le retrouver, lui, et pouvoir satisfaire son zèle dévorant pour la beauté et la piété de la maison de Dieu. Il avait admiré leur sens du symbolisme dans le dictionnaire de Viollet-le-Duc. Mais la réussite archéologique lui apparaissait comme un avortement de l'art, un sarcophage somptueux de l'architecture. Il voulait la vie et la trouva dans les annales de Mabillon, le grand historien de l'Église et de l'Ordre bénédictin.

Dans ces in-folio du XVIIe siècle germait une moisson de promesse. Sur les prescriptions de la Règle, les moines, noirs et blancs, avaient jeté à travers les âges une floraison d'abbayes qui évoquaient dans un langage de pierres le monde surnaturel et la splendeur des mystères de la foi. Ce sont des moines

qui construisirent ces merveilles, Tintern, Fountains et Melrose, intégrés aujourd'hui dans la sensibilité de la protestante Grande-Bretagne. Un autre grand méconnu, Hézélon — Mabillon l'appelle *caementarius* —, poète, chantre, grammairien et théologien éleva au XI^e siècle, sous l'abbatiate de S. Hugues, la basilique fabuleuse de Cluny, dynamitée par les Jacobins français. C'est Roger II, douzième abbé du Mont, qui entreprit la construction de Saint-Michel au péril de la mer, où sont réunies toutes les gloires de la France féodale. C'est Suger, premier ministre de Louis XI, dénommé par le roi père de la patrie, qui avait fait graver sur le portail de son abbatale de Saint-Denis ces mots chargés de spiritualité: « Elle brille, la noble église, elle brille pour mettre la lumière là où le Christ est la vraie porte. La faible intelligence s'élève à la vérité au moyen des choses matérielles et d'abord engloutie dans l'abîme, elle surgit après avoir contemplé la lumière qu'est le Christ ». Certainement, ces surhommes de l'histoire avaient un message pour l'architecture de demain.

N'était-ce pas l'utopie pour Dom Bellot de prétendre reprendre cet héritage au nom de l'Ordre bénédictin? La Congrégation de Saint-Maur, au XVII^e siècle, avait nettement rompu avec la tradition de beauté du moyen âge. Elle avait défiguré au besoin les abbayes qu'elle habitait, sacrifiant au goût Louis XIV. Sans rivale dans le domaine des éditions patristiques, elle se conduisit comme une vandale vis-à-vis des arts. De fait, la seule tentative de rénover l'architecture religieuse depuis Cluny avait eu lieu sous les yeux mêmes de Dom Bellot à l'abbaye de Solesmes. Dom Mellet fut le premier à se

libérer de la dictature du passé. La masse walpur-gienne, faite d'un bloc, qui domine aujourd'hui la douce rivière Sarthe, est un affranchissement incomplet, mais très méritoire sur les épures du XIIe siècle. Dom Bellot poussera à bout les principes de Dom Mellet, et ce seront les abbayes d'Osterhoot en Hollande, de Quarr en Angleterre, de St-Benoît-du-Lac chez nous. Dom Bellot sera lui aussi un interprète, à sa manière, de la réforme liturgique de Dom Guéranger, un héraut de la grandeur solesmienne dont la majesté rayonne sur le monde.

Au témoignage de Charlier, cette architecture constitue la plus importante réforme depuis la Renaissance. Évidemment, il oublie le rococo jésuitique qui rencontre de nombreux admirateurs. Ce style eut une influence énorme en Allemagne et en Amérique du sud. Nous n'avons de lui au Canada que le plus laid: les plâtres sans polychromie. Maurice Denis, s'il est moins enthousiaste, apporte un jugement plus nuancé et plus objectif: « Un bénédictin de Solesmes, Dom Paul Bellot, écrit-il, inventait lui aussi de nouvelles formes, un style monastique complet, proposant des solutions inédites aux problèmes de l'architecture religieuse moderne. Dans cette œuvre considérable, l'emploi d'abord exclusif de la brique l'amène peu à peu à préférer les formes rectilignes, les fenestragés en briques contrariées; les arcs du cloître sont remplacés par des redents de briques, les ouvertures terminées en aigu. Les chapiteaux eux-mêmes, il les obtient par des rangs de briques en saillie de couleurs différentes. La brique tient le rôle de la sculpture et par ses jeux de colorations donne à l'édifice une chatoyante variété d'aspect, en particulier dans les

arcs semi-ogivaux ou en anse de panier qu'il abandonne dans ses derniers ouvrages pour des arcs brisés en ciment armé.

La richesse sobre de ces divers systèmes augmentée par la beauté des dallages exprime toujours la structure, et surtout crée une atmosphère essentiellement bénédictine et profondément religieuse. »

Ce jugement de Denis ne détruit pas celui de Charlier. Ce dernier rejette la Renaissance, qui n'a rien à voir de fait avec l'invasion mystique au moyen-âge. Dom Bellot est avant tout, en effet, un moine. Il n'a pas oublié le conseil que S. Benoît donne dans sa Règle: « Que l'oratoire soit ce qu'il est et rien de plus (ch. 52). » Il lui a toujours répugné de construire des églises pareilles à des usines de locomotives, à des gares de chemin de fer, à des théâtres ou à des gratte-ciel. Son goût esthétique infailible l'écartait d'autre part de l'archéologie, science des morts. Voilà pourquoi son architecture est si profondément religieuse; elle reflète toutes les ferveurs de son âme disciplinée à la discrétion bénédictine, elle participe à l'immortalité de la transcendance.

Ne nous méprenons pas Dom Bellot est aussi un Parisien. Sa fertilité est inépuisable. Il possède plusieurs tours dans son sac. La variété dans l'unité, tel serait l'attribut de sa technique supra-personnelle. Comme tous les Français, il avait une marotte: chez les uns, c'est la recherche du mouvement perpétuel. Il croyait, quant à lui, avoir découvert le fameux nombre d'or dont se servaient les anciens maçons pour donner d'harmonieuses proportions aux cathédrales. Des savants britanniques ont réduit

à néant cette théorie, mais Dom Bellot y tenait mordicus et malheur à qui le contredisait sur la règle d'or. Quoi qu'il en soit personne ne travailla autant que lui la proportion. L'Église d'Audincourt, en France, manquant de couleur, est un problème de mathématique pure : c'est un jardin fermé du second degré d'abstraction où l'esprit admire sans cesse la variété et la beauté des rapports. Par analogie, c'est une puissance comme le rythme libre de la *dulcis cantilena* grégorienne avec l'élan des arsis et la tombée des arsis. L'introduction de l'arc en mitre, inspirée des constructeurs de Citeaux, ajoute un élément de nouveauté à cette géométrie architecturale.

Une autre innovation n'est pas tant l'introduction du ciment armé que sa coloration en tons vifs, cobalt, ocre, vert, bronze et, en jeux de contraste, le noir et le blanc. Il n'a pas craint de colorer les austères maisons de son ordre avec la palette sensuelle et révolutionnaire de l'École de Paris. Inutile de dire qu'il eut à lutter ferme entre les « faux frères » pour défendre ses hardiesses sacrilèges. Il avait lu les théories symbolistes de Marbode sur les pierres précieuses. Vous vous souvenez ? Le rubis est comme un concile de cardinaux et signifie une charité intense, le sang des martyrs. Moine, il éprouvait un penchant pour le bleu qui invite au silence de la contemplation, à la paix du cloître. Il avait eu ainsi l'idée de teindre le mortier qui joint la tapisserie des briques et les pierres granitiques des façades. Parfois, il dessinait ici et là des figures classiques, mais dans les positions les moins conventionnelles. Des pyramides renversées, servant de chapiteaux, rappelaient la fantaisie

de son ancien de Cluny, qui, à l'horreur de S. Bernard, introduisait dans la basilique les monstres asiatiques précurseurs des gargouilles des cathédrales françaises. C'était la contribution nécessaires du diable qui gesticule une grotesque pantomime derrière l'autel. Dom Bellot ne pouvait concevoir en effet, une technique qui se devine toute seule. Il créait des problèmes esthétiques uniquement pour laisser à l'intelligence le plaisir de les résoudre: il avait l'esprit subtil de l'Ile de France.

La mort de Dom Bellot prive l'architecture d'un noble serviteur. Il était le portrait vivant de ces moines bourguignons du XIIe siècle, ces bâtisseurs de Cluny qui passèrent en Espagne pour y construire le sanctuaire national de Saint-Jacques-de-Compostelle. En 1934, le moine de Solesmes descendait à Québec. Il nous apportait un somptueux présent de l'Europe: c'était le monastère de S.-Benoît-du-Lac, terme américain de ce long cortège de chefs-d'œuvre architecturaux bénédictins, trésors de l'Église, trésors de l'humanité. Un grain de senevé tombait dans la chrétienté du Saint-Laurent. Notre architecture devenue plus sincère et plus logique, grâce à lui, a pris **un** élan nouveau. Cet homme à qui nous devons tant a été très mal reçu par les Canadiens français, ils l'ont traité comme un citoyen de la Balkanie. Il a rendu le mal pour le bien, parce qu'il croyait en l'avenir de notre peuple. « L'Amérique, disait-il, a besoin de l'apport canadien-français pour sortir du matérialisme où elle s'est enfoncée. Ne croyez pas que vous feriez œuvre durable et architecturale en utilisant tel ou tel matériau nouveau. Cela ne suffit pas,

car un style est le résultat d'une impulsion commune, d'un accord spirituel, d'une foi religieuse.» (Confiance sur les conditions temporelles du Beau).

Marcel HAMEL.

Joie redoublée

En septembre 1945, M. Eugène L'Heureux, journaliste « bien connu », se réjouissait encore du don des milliards canadiens à l'Angleterre. « Les isolationnistes et les égoïstes de diverses nuances », disait-il, n'ont jamais rien compris à cette politique de contribution financière à une guerre totale... « On se souvient que, tout le temps du conflit, ces étrangers apparemment tombés de la lune dans un monde en guerre totale dénonçaient ce cadeau de deux milliards comme un simple tribut à l'impérialisme anglais et reprochaient au gouvernement canadien de ne pas procéder comme celui des États-Unis, qui recourait au prêt-bail »... « Or, voici que les États-Unis annoncent qu'ils renonceront complètement au paiement du prêt-bail »... « Dans leur comparaison du cadeau et du prêt-bail comme sur tous les autres points, nos isolationnistes se sont trompés de façon lamentable. En signalant cette incomparable attitude à se tromper de nos soi-disant infaillibles, nous ne visons nullement à les importuner »...

Nous ne citons pas l'infaillible M. L'Heureux pour l'ennuyer, mais pour redoubler sa joie. Dans une analyse des dépenses de guerre du Canada, M. Wilfrid Eggleston révèle que les dons du Canada à l'Angleterre et à d'autres nations se sont élevés non pas à deux, mais à quatre milliards et demi. (The Country Guide, octobre 1945). S'il y a de la joie pour deux milliards, pour quatre il y aura de l'allégresse ! Cette erreur de 2 à 4 milliards est à coup sûr une « *felix culpa* » !

“
...Notre histoire n'est qu'un
tissu d'aventures héroïques et
de gestes chevaleresques. Ces
gestes n'ont pas été accomplis
par des êtres imaginaires, mais
par nos ancêtres, ceux de nos
amis.
.....”

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE
DROUIN

*“Une œuvre nationale
digne de votre encouragement”*

4184, rue Saint-Denis (angle Rachel) Montréal
LA. 8151

Immense documentation méthodiquement accumulée, dont 61 millions d'actes de baptême, mariage et sépulture. 32 ans de recherches patientes. Généalogie de tout Canadien français, Franco-Américain ou Acadien. Toute demande de renseignements recevra une réponse immédiate et personnelle. Demandez notre brochure explicative.

Misère de notre politique étrangère

Depuis six ans, le Canada a fait à la cause alliée, c'est-à-dire à la cause de la civilisation, une contribution formidable, absolument, et à fortiori compte tenu de sa population. Matériel, soldats, denrées, argent comptant, nous n'avons pas lésiné quand il s'est agi d'assurer la sécurité de la démocratie dans le monde. Un peu partout, en Asie, en Afrique, en Europe, en Océanie ... et même en Amérique, le Canada était « représenté », pour employer une savoureuse expression d'un diplomate anglais, par des contingents ou des escadrilles... Une partie importante de la population, difficile à apprécier avec exactitude, n'était pas favorable à une telle collaboration, et craignait que tout en allant combattre les Allemands, nous ne travaillions pour le roi de Prusse... L'événement a confirmé cette appréhension. La notion de l'intérêt national canadien n'était pas et ne semble pas encore bien définie. Faute de pouvoir s'entendre sur cette question fondamentale, on s'arrêta à un compromis qui satisfaisait l'opposition mais non les tenants d'une collaboration totale... Il est inutile de rappeler toutes les nuances, tous les degrés, tous les échelons par lesquels nous sommes montés, ou descendus, vers le but ultime visé par les collaborateurs extrémistes... Je voudrais seulement, à ce propos, souligner quelques traits, quelques contrastes de notre politique extérieure.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que dans un pays bigarré comme le Canada, où l'opinion,

comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, est divisée sur tous les sujets, mais sur aucun autant que sur la politique étrangère, on ne peut adopter que des mesures moyennes, des transactions. Un exemple de cette nécessité, théorique, car lorsque l'on examine les faits, on se rend compte que trop souvent, ce n'est qu'une vue de l'esprit, est la platitude, je veux dire, le manque de relief, le vague, le manque de précision des programmes élaborés et arborés par les grands partis canadiens. C'est que si l'un d'eux s'avisait de penser, d'avoir une opinion sur quelque chose, d'afficher une attitude tranchée sur un grand problème, il serait sûr de n'être pas élu. (L'ennui est que pour n'en rien dire, ils n'en pensent pas moins). Or cette vertueuse loi de la mesure mitoyenne ne s'applique aucunement, entre autres domaines, à la politique étrangère. Ce n'est pas l'opinion médiane que l'on a suivie, mais l'opinion extrême, qui nous a fait passer avec tant de grâce et tant d'élégance, de la défense du Canada à une collaboration « qui dépasse l'imagination »... On a souvent accusé les Canadiens français d'être extrémistes, dans leur opposition à la guerre. Et comme rien ne nous est plus étranger que la violence, en quoi nous sommes bien déçus de nos ancêtres européens, nous abandonnons rapidement nos positions sur la promesse d'un compromis, et de compromis en compromis, nous nous laissons manœuvrer, comme toujours, dans la position contraire, et mettre dans l'impossibilité de revenir en arrière. En dernière analyse, quelle concession nous a-t-on faite, depuis six ans, en politique étrangère?... Des concessions de délai: on a bien voulu attendre quelques mois pour appliquer les mesures dont nous

ne voulons pas, c'est tout. Qu'avons-nous obtenu en échange de cette concession ou plutôt, de cette capitulation ? Rien. Cependant, il faut insister sur le fait que la faute en est à nous-mêmes, et non pas à d'autres. Si la Confédération canadienne est conduite comme si nous n'existions pas, et s'achemine aussi sûrement, de ce fait, vers l'unification, la faute n'en est pas à d'autre qu'à nous, qui avons perdu notre « vouloir vivre » politique, ne conservant qu'un vouloir vivre domestique, physiologique... Il y a donc un violent contraste entre la théorie du compromis, en vertu de laquelle on nous demande tous les sacrifices, et la réalité des concessions unilatérales, l'application intégrale de la politique du parti adverse.

Violent contraste également entre notre politique intérieure et notre politique extérieure. A l'intérieur, règne un machiavélisme camouflé sous le nom de réalisme, et mis en œuvre avec une virtuosité qui fait l'admiration de ses victimes elles-mêmes. Les restrictions mentales, les finesses, je ne dirai pas le mensonge et la fourberie, car je doute qu'ils soient nécessaires pour nous rouler, ont été élevées à la hauteur d'un système de gouvernement. De même, les arguties, qui ne sont pas dignes d'être appelées juridiques, par l'usage qu'on en fait, v.g. clause rebus sic stantibus, les arguments spécieux de stratégie ou de tactique, v.g. quand on fait la guerre, on ne peut la faire à moitié, s'arrêter à mi-côte, et en avant les couplets sur la chrétienté, les bonnes mœurs et le droit international, et le « berceau de la civilisation »... Les républiques latines portent autant d'intérêt que les démocraties anglo-saxonnes à la chrétienté et au droit international et au berceau de la civilisation (la Grèce) et

pourtant, elles n'ont guère dépassé le stage de la déclaration de guerre. A l'intérieur nous aurions grand besoin d'une vigoureuse réaction en faveur de la loi, du droit et de la droiture... Au contraire, c'est à l'extérieur que nous avons nos élégances morales... Nous avons fait la Croisade contre les Sarrasins d'Europe et d'Asie, négligeant les Sarrasins canadiens; nous avons tiré l'épée pour la catholique Pologne, qui serait dans un triste état si elle ne nous avait eus à ses côtés; co-producteurs de la bombe, nous avons jeté tout le poids de la puissance dans la défense de la civilisation menacée. D'une façon plus concrète, nous avons apporté à des nations alliées des secours pour lesquels notre ministre des Finances eût été offensé qu'on nous offrît une compensation... Bref, à l'extérieur, un idéalisme solidement soutenu par notre désintéressement, mais fort compromis par ses contradictions intrinsèques et par les procédés de notre politique intérieure.

Notre politique étrangère offre enfin un contraste frappant et inquiétant avec la politique étrangère de toutes les autres nations... Ah ! si tous les pays manifestaient le même idéalisme et le même désintéressement que le Canada, tout le monde applaudirait et le problème de l'ordre international serait résolu. Je n'insiste pas sur les intérêts impériaux de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la Russie. Par ailleurs, chacun de ces États ne pense, en pratique, qu'à une chose, son intérêt national, autrement dit, personnel. Chacun dirige sa politique étrangère sans soucis excessifs de la morale et du droit international. Le principe de l'intervention, dont l'application devrait être laissée à l'O.N.U., refléurit comme aux

plus beaux jours de la Sainte-Alliance, sous une autre forme. La France, accablée de toutes façons et d'une foule de problèmes politiques et économiques, intervient en Espagne de la façon la plus ébouriffante... Comment le peuple le plus spirituel de la terre ne sent-il pas ce qu'une telle attitude a d'incongru... Comment pourrions-nous croire que la France est toujours le champion des faibles, du droit et de la logique... Il y a un peu de présomption quand on n'a pas manifesté plus de sagesse constitutionnelle que la France, quand elle a toutes les peines du monde à se donner à elle-même une constitution, à vouloir en remontrer aux autres sur ce chapitre... Il y a un certain cynisme auquel la France ne nous avait pas habitués, à courtiser la Russie, dont je suis prêt à reconnaître les mérites, malgré la dictature communiste, et à combattre l'Espagne, dont je suis prêt à reconnaître les torts, à cause de la dictature franquiste, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle peut soutenir avantageusement la comparaison avec l'autre aux points de vue politique et humain. La France va-t-elle donner dans la duplicité universelle ? Puisse-t-elle ne pas prendre l'habitude de gestes aussi piteux !...

La Russie intervient en Iran avec plus de gros bon sens et plus de logique... Elle défend ou poursuit son intérêt, suivant en cela la jurisprudence bien établie de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Qui l'en blâmerait ? Que celui qui est sans péché...

Où la Grande-Bretagne n'intervient-elle pas ?...

Les États-Unis commencent à lui faire sous ce rapport une sérieuse concurrence. L'Amérique ne lui suffit plus. Elle n'y tolère pas la moindre dissidence.

Avec une diplomatie qui s'est d'ailleurs illustrée dans le passé par sa souplesse (le big stick) sa délicatesse (politique du dollar) et sa discrétion (politique de l'intervention) elle a tâché de réduire la résistance argentine. Buenos-Ayres s'est vu déclarer une petite guerre par Washington, au nom de la démocratie. Mais le Brésil, qui n'est pas une démocratie que je sache, mais ayant accepté virtuellement la tutelle américaine, on ne lui fait aucun grief de sa dictature...

Quel intérêt national le Canada poursuit-il ? Quels sont ses buts de guerre ? Tandis que ceux des autres nations sont très voyants, ceux du Canada restent fort mystérieux et d'une démonstration fort laborieuse... On nous assure qu'au bout de tout cela, nous trouverons notre compte mais cela semble fort incertain... On nous a parlé longtemps de prestige... « Vous n'avez pas idée comme on aime le Canada, à l'étranger, comme son prestige a grandi à la suite de son « effort de guerre ? »... Nous avons fait tellement d'efforts pour devenir aussi gros que John Bull, que pendant un temps, vraiment, nous nous demandions si nous n'étions pas devenus une grande ou du moins, une moyenne puissance... Les élections de l'O.N.U. nous ont sensiblement dégonflés...

Notre puissance productive a reçu, du fait de la guerre, un accroissement considérable, cela est vrai. Mais à quoi cela nous servira-t-il, je vous le demande, si nous n'avons pas les marchés qu'il faut pour écouler ces produits... Or à la suite de la concurrence américaine, la Grande-Bretagne est dans une situation si difficile que le Canada s'appête à se retirer de la lutte pour les débouchés afin de « donner une chance » à la mère-patrie....

Non seulement notre contribution ne nous procure aucun prestige réel, v.g. ne nous a valu ni un siège au conseil de l'O.N.U. ni le poste de secrétaire général pour l'un des nôtres; non seulement elle ne semble pas devoir nous procurer des avantages économiques, mais encore elle est en train de nous rendre ridicules aux yeux du monde entier, en train de faire au Canada la réputation d'une poire internationale que les Dieux impériaux se réservent pour leur auguste soif... Au temps où un nationaliste protestait contre nos dons à la Grande-Bretagne qui prêtait ensuite à la Chine avec intérêt, on ne s'arrêtait pas à cette critique comme frivole à sa face même parce qu'elle venait d'un nationaliste... Mais aujourd'hui, même à Ottawa, on commence à trouver un peu raide de voir l'Angleterre faire la généreuse à nos dépens, prêter à la Grèce, comme elle avait fait à la Chine, en retirer tout le profit et le prestige; enfin, pour couronner cette bouffonnerie, n'apprenait-on pas, aux dernières nouvelles, que la Hollande allait nous présenter une note de 100,000,000 pour la pension de nos soldats, ce qui confirme bien de façon éclatante que les largesses faites par la Grande-Bretagne avec des produits canadiens, particulièrement à la Hollande, obligent les bénéficiaires non envers le Canada, mais envers la Grande-Bretagne.

Hélas ! il n'y a pas grand remède à ces maux. Que faire pour obtenir que l'on tienne compte de nos opinions, pour qu'on renonce au machiavélisme, à la duplicité dans notre politique nationale et à la tartufferie dans notre politique internationale, qu'on introduise un peu de réalisme dans celle-ci, de façon qu'on ne nous fasse plus payer le privilège d'aller

au secours du monde entier ?... Comme les Canadiens français sont trop timides pour aller tout seuls à Ottawa, comme les deux grands partis se valent en tous points, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique, (Qui croira qu'un parti est, moins que l'autre, le champion de l'impérialisme et du capitalisme, i.e. de l'asservissement des peuples et de l'exploitation des masses ?...) il ne reste que la surenchère, le chantage électoral. Mais, si les Canadiens français n'osent même pas employer cette arme innocente, il ne reste guère de remède et la misère des gouvernants n'aura d'égale que la misère des gouvernés.

Marcel DANSEREAU.

CHRONIQUES

A l'assaut de la Confédération

Une fois de plus, la conférence fédérale-provinciale s'est ajournée à une date ultérieure, au 25 avril prochain. Pendant une semaine, les divers premiers ministres ont continué de négocier en vue d'en venir à une entente acceptable pour tous. Les résultats ne sont pas rapides. A vrai dire, nous sommes obligés de nous en rapporter à des communiqués officiels, puisque les journalistes ne sont pas autorisés à assister aux séances.

Pour l'intelligence des débats entamés et qui se poursuivront, pour la compréhension d'une crise constitutionnelle qui doit durer beaucoup plus longtemps que d'aucuns le croient, nous jugeons utile de donner ici, à titre documentaire, l'essentiel du magistral rapport présenté par M. Georges Drew, premier ministre de l'Ontario, et les grandes lignes des nouvelles propositions fédérales, destinées à dorer la pilule et à démontrer la bonne volonté des autorités d'Ottawa.

Comme chef de la plus peuplée et de la plus riche province canadienne, il appartenait à M. Drew de se lancer le premier à l'attaque et de démontrer l'inanité des tentatives centralisatrices du gouvernement fédéral. Il ne l'a pas fait dans un esprit négatif; comme tout le monde, il se rend bien compte de la nécessité d'un nouvel aménagement des relations fédérales-provinciales, mais il ne croit pas pour autant qu'il faille sacrifier l'autonomie des provinces et saboter l'édifice de la Confédération. Nous ne prétendons pas que son mémoire reflète parfaitement nos vues, mais

nous sommes heureux de les accueillir, parce que nous les estimons révélatrices d'un état d'esprit qui peut nous éviter les calamités dont nous sommes actuellement menacés.

Les propositions de M. Drew se résument ainsi :

a) les provinces doivent partager avec le pouvoir central l'impôt sur le revenu et les taxes sur les corporations, au lieu de les abandonner purement et simplement à Ottawa ;

b) le pouvoir central doit abandonner les droits de succession, les taxes sur l'essence, sur les amusements, sur les courses, sur les transferts d'obligations et sur l'électricité, et reconnaître la priorité des provinces dans la taxation des opérations minières et de la coupe du bois ;

c) une loi provinciale uniforme des droits de succession, perception par le fédéral au nom des provinces de l'impôt sur le revenu et des taxes sur les corporations, égalisation des taxes provinciales sur les corporations ;

d) création d'un fonds de rajustement, alimenté par la contribution des provinces qui y verseraient chacune le dixième du produit de l'impôt sur le revenu et sur les corporations et des droits de succession, ce fonds devant servir à prêter assistance aux provinces qui le demanderaient ;

e) établissement d'un conseil fédéral-provincial permanent, formé des premiers ministres fédéral et provinciaux, et d'un comité économique fédéral-provincial composé d'experts ;

f) consultation constante sur l'opportunité des grandes entreprises de travaux publics et des propositions relatives à la santé ;

g) pensions de vieillesse à toutes les personnes au-dessus de 65 ans, dès que le gouvernement fédéral sera en mesure d'assumer cette dépense;

h) le gouvernement fédéral doit assumer tous les frais de l'assistance aux chômeurs et soixante-quinze pour cent des frais de l'assistance à ceux qui ne peuvent travailler, comme de tous les autres projets provinciaux de bien-être public.

Cette énumération rapide souligne tout l'intérêt du mémoire Drew. Sans entrer dans les détails, il suffit de remarquer le principe de base: les provinces ne doivent pas aliéner leur droit d'aïnesse pour un plat de lentilles. Le gouvernement du pays n'accomplira ses tâches de façon efficace et harmonieuse qu'en respectant les légitimes particularismes. Il aurait grandement tort de chercher à s'arroger des pouvoirs qui ne sont pas les siens et qui se révéleraient à l'usage terriblement encombrants pour Ottawa.

Devant cette protestation éloquente de l'Ontario, province à laquelle on ne pouvait décemment prêter des motifs mesquins et des préjugés étroits, le gouvernement King a essayé de mettre de l'eau dans son vin. On constatera par les principaux item suivants qu'il a fait preuve d'une plus grande générosité que lors de la rédaction de son volumineux mémoire soumis aux délégués en août 1945. Il n'empêche que le principe fondamental n'est pas modifié et que, partant, ses nouvelles propositions nous paraissent également inacceptables.

En quoi consistent-elles? Ottawa porte de \$12 à \$15 par personne le subside aux provinces; ainsi, pour Québec, l'octroi s'élèverait de \$40,000,000 à \$50,900,000. Ce subside se calculerait sur la moyenne

de la population et la production nationale des trois années précédentes. En contre-partie, les provinces céderaient l'impôt sur le revenu, les taxes sur les corporations et les droits de succession. Le fédéral consentirait à ne pas s'ingérer dans de nouveaux domaines de taxation actuellement réservés exclusivement à la juridiction provinciale. Il refuse néanmoins d'abandonner les sphères où il a pénétré à la faveur de la guerre (essence, amusements, téléphones, pari-mutuel, etc.), tout en acceptant de ne pas hausser le taux d'imposition, à moins que ne l'exige un état d'urgence nationale. Ottawa est également prêt à payer cent pour cent de la pension aux aveugles, alors qu'il n'offrait originairement que cinquante pour cent. D'autres modifications légères de détails sont également mises de l'avant.

Que conclure de tout cela, sinon que le gouvernement central demeure sur ses positions, sauf à accepter quelques aménagements secondaires pour se gagner l'appui des provinces récalcitrantes ? Celles-ci ne seront pas satisfaites pour si peu. Elles continueront la lutte, même si elles ont de sérieuses raisons de douter de l'efficacité d'un combat mené contre une volonté bien arrêtée d'accaparement.

Dans tout cela, quelle a été l'attitude de M. Maurice Duplessis, représentant attitré du Canada français et adversaire résolu de l'Union législative vers laquelle on s'achemine à grands pas ? D'aucuns lui ont reproché de n'avoir pas, à l'exemple de l'Ontario, soumis dans un mémoire retentissant les vues de la province de Québec. Pour notre part, nous sommes d'avis qu'il a agi sagement en adoptant une prudente attitude d'expectative. S'il avait agi comme M. Drew,

il aurait automatiquement déclenché une campagne de dénigrement contre les Canadiens français. On aurait aussitôt passionné le débat, crié haro sur le baudet, comme à l'accoutumée. M. Duplessis a préféré laisser faire sa besogne par M. Drew, se contentant d'agir à la conférence même, avec tous les moyens dont il dispose. L'avenir dira s'il a eu raison. Jusqu'à plus ample informé, il demeure difficile de ne pas lui accorder raison et de ne pas juger qu'il a adopté la ligne de conduite la plus conforme à nos intérêts essentiels.

Jean NICOLET.

Nous avons le moyen de régler nos problèmes nous-mêmes

Cinq mois se sont écoulés depuis qu'à une première rencontre des provinces et du Fédéral, le gouvernement central soumettait des propositions visant à une refonte complète du mécanisme, sinon du texte de notre constitution. Les premiers ministres provinciaux ont fait des déclarations de principe indiquant plus ou moins de quel côté ils penchaient: l'Ontario, le Québec et la Colombie canadienne étant plutôt opposés, l'Alberta montrant des tendances vers l'opposition, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard paraissant disposés à accepter, et le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, à se laisser tenter. Une réunion de comité a eu lieu en novembre et une autre à la fin de janvier, alors que deux provinces ont présenté leurs commentaires définitifs et des contre-propositions: M. Drew ne marche pas pour l'Ontario, alors que M. Douglas est prêt à signer pour la Saskatchewan après quelques modifications secondaires. Et à travers tous ces événements, l'*Action Nationale* n'a encore rien dit.

A la vérité, nous avons, depuis que la revue existe, tellement de fois exposé nos points de vue sur les questions qui font l'objet de ces discussions qu'il n'était vraiment pas nécessaire que nous nous empressions de dire à nos lecteurs ce que sont nos réflexes pour qu'ils comprennent nos objections aux propositions fédérales comme à toutes celles qui s'y ratta-

chent par des modifications de détail seulement, et notre adhésion de principe à un mémoire comme celui de M. Drew, même si certains détails peuvent prêter à discussion. Aussi bien n'est-ce pas sur le fond du débat que je voudrais faire ici quelques commentaires. Ceux qui voudront, à ce sujet, des renseignements plus techniques, que je ne saurais d'ailleurs aborder en une seule fois dans nos pages, faute d'espace, n'auront qu'à se reporter à deux textes que j'ai publiés dans *L'Actualité Économique*, éditions d'octobre pour les propositions fédérales et de janvier, pour le mémoire ontarien.

En dépit du fait que les positions de principe des nationalistes restent fermes sur le sujet, la propagande fédérale des cinq ou six dernières années n'en a toutefois pas moins miné les convictions et affaibli certaines résistances. On a répété sans cesse que les exigences sociales de notre époque sont grandes; que les Pères de la Confédération ne les ayant pas prévues et n'ayant pas pu les prévoir, l'A.A.B.N. est démodé; que les provinces, en somme, n'ont pas le moyen de faire face à la situation.

Pas le moyen ! On nous a jeté des tonnes de poudre aux yeux avec pareil argument. Tout le monde y a plus ou moins cru à un moment donné ou s'est senti embarrassé par l'objection. Le Fédéral est gros, les provinces sont petites; étant donc plus fort, le Fédéral pourra faire davantage; plus riche, il pourra donner plus. Voilà qui paraît plein de bon sens, et ceux qui ont le cœur tendre et la sentimentalité facile ou, encore plus, ceux qui souffrent des difficultés sociales actuelles en sont venus à dire, non plus: Sauvageons d'abord l'autonomie; mais bien: L'au-

tonomie sans doute, mais... mais à condition que nos ouvriers puissent quand même obtenir tel ou tel avantage. Façon de dire qui se complète presque toujours dans leur esprit par cette pensée non avouée : ...Or la province ne peut pas donner autant d'avantages parce qu'elle n'en a pas les moyens; donc il faudra bien abandonner notre autonomie sur les points en litige.

Laissons de côté, pour le moment, les exigences sociales de notre époque, qui seraient autrement moins lourdes, tout en portant de meilleurs fruits, si on se décidait à mieux concevoir le genre de législation ou d'interventions diverses que s'imposent. Considérons seulement cette question des moyens des provinces et du caractère démodé de notre constitution, et voyons ce qu'il en faut penser.

Le Fédéral ne fait pas de miracles

Évidemment, le Fédéral peut toujours, quand il intervient, obtenir, avec le même taux de taxe par exemple, une somme bien plus élevée à appliquer à tel service que n'importe quelle province prise en particulier. Cela va de soi: les taxes additionnées de neuf provinces feront toujours plus que celles d'une seule. Mais c'est là une évidence qui n'a pas par elle-même grand signification quant au problème envisagé, malgré qu'elle ne manque pas parfois d'engendrer des illusions. Quand le Fédéral reçoit des fonds de neuf provinces, c'est aussi, ne l'oublions pas, pour pourvoir aux besoins de neuf provinces. Dans ces conditions, il saute aux yeux qu'il n'est pas possible que toutes les provinces n'aient pas les moyens de se donner un

service et que le Fédéral l'ait, puisqu'en définitive, ce sont les mêmes contribuables qui sont appelés à payer. Tout ce qui peut être possible, c'est que certaines provinces jouissent de moyens plus considérables que pour leurs besoins, alors que d'autres sont dans la position contraire. Pour ces dernières, l'autonomie apparaît un obstacle en ce qu'elle les empêche de prendre ce qui leur manque à même les surplus des provinces riches. Mais le manque de moyens saurait difficilement être une entrave à l'autonomie de celles-ci.

Le cas de la province de Québec est assez clair. Si nous prenons pour acquis que le coût des services sociaux est à peu près proportionnel à l'importance de la population — ce qui n'est pas tout à fait exact, parce que divers indices comme les taux de natalité, de mortalité, d'infirmité, etc., auront une influence sur la répartition du coût, mais devrait suffire pour prendre une vue très générale du problème — si donc nous partons de ce pied, nous verrons que rien n'oblige Québec à demander quoi que ce soit à Ottawa si la lettre et l'esprit de la constitution sont respectés.

On estime à environ 29% la partie de la population canadienne qui est domiciliée dans la province de Québec. Or ouvrons l'*Annuaire du Canada, 1943-44* au chapitre des finances publiques. Au tableau 15 de la partie 2 apparaît l'analyse des taxes d'accise et de la taxe de vente par province: Québec en a fourni, en moyenne, 33% au cours des cinq dernières années. Au tableau 1 de la partie 3, il est montré qu'environ 30% des impôts sur les revenus des particuliers et 34% des impôts sur les revenus des compagnies proviennent de notre province, avec

une tendance vers la baisse dans le cas de l'impôt sur les revenus des particuliers (26% en 1943) et vers la hausse dans le cas des compagnies (38% en 1943). La province de Québec paie donc, dans le grand tout fédéral, plus que sa part des impôts, ce qui veut dire qu'elle se trouve parmi les provinces riches, qui contribuent aux services des autres.

Prenons, par exemple, les impôts sur les revenus de 1942-43, les derniers pour lesquels nous ayons le détail par provinces. Les diverses provinces ont contribué les montants et les pourcentages suivants, tant les particuliers que les compagnies.

	En millions de \$	En % du total canadien	Population de la province dans le total canadien
Ile-du-Prince-Edouard.	1.41	0.16	0.8
Nouvelle-Ecosse.....	21.57	2.5	5.1
Nouveau-Brunswick...	12.09	1.4	3.9
Québec.....	280.39	31.8	29.2
Ontario.....	428.36	48.5	33.1
Manitoba.....	31.90	3.5	6.1
Saskatchewan.....	9.34	1.1	7.1
Alberta.....	22.48	2.6	6.8
Colombie canadienne...	73.83	8.4	7.8

Il suffit de lire ces chiffres pour comprendre les raisons de la Saskatchewan de s'empresse d'accepter les propositions fédérales en demandant seulement une augmentation de la subvention avec 7% de la population, elle ne pourrait lever sur son territoire que 1% des impôts. Et l'on trouve vite, de la même façon, les raisons de l'opposition de l'Ontario, du Québec et la Colombie. Pour Québec en particulier, la remise complète des impôts sur les revenus aux provinces (et les chiffres qui précèdent ne comprennent pas

450 millions d'impôts sur les excédents de bénéfice), ç'aurait été 280 millions que le gouvernement provincial aurait pu garder pour les services de la Province, alors que dans la centralisation et le partage en fonction de la population, il ne lui en reviendrait que 257 millions, comme suit :

	Impôts payés	Services reçus sur une base proportionnelle (en millions de \$)
Ile du Prince-Edouard.....	1.41	7.06
Nouvelle-Ecosse.....	21.57	44.97
Nouveau-Brunswick.....	12.09	34.40
Québec.....	280.39	257.49
Ontario.....	428.36	292.20
Manitoba.....	31.90	53.78
Saskatchewan.....	9.34	62.59
Alberta.....	22.48	59.95
Colombie canadienne.....	83.83	68.76

Il est donc absurde de prétendre que la province de Québec n'a pas le moyen, sans l'aide du Fédéral, de se donner quelque politique économique ou sociale qu'elle puisse vouloir appliquer à sa population pour lui procurer la prospérité et la sécurité. Au contraire, puisque chaque fois que nous donnons un dollar au Fédéral, nous nous exposons à perdre de sept à huit cents, alors qu'il nous reste en entier quand il est perçu sur le plan provincial.

On se fera d'ailleurs une idée de l'importance des sommes en jeu, si l'on veut bien se rendre compte des faits suivants. En supposant qu'à partir d'un revenu national et de taux d'impôts comme ceux de 1943-44, les provinces décideraient de laisser le Fédéral prendre un revenu quadruplé par rapport à son revenu d'avant-guerre provenant des impôts concernés, soit \$426,000,000 — ce qui n'est pas donné

ici comme étant la base d'un accord satisfaisant, mais comme exemple seulement. En supposant, au surplus, que l'entente comporterait une réduction générale des impôts sur les revenus équivalant à une diminution de rendement de moitié dans tout le Canada, ce qui ferait un total de \$810,000,000 pour l'ensemble des provinces et le Dominion au lieu des \$1,620,000,000 prélevés. En prenant donc ces deux points comme base d'une entente, il resterait encore aux provinces la possibilité de prélever \$344,000 soit \$138,000,000 de plus que les subventions offertes aux provinces dans le plan fédéral original, et \$87,000,000 de plus qu'avec la proposition révisée d'une subvention de \$15 au lieu de \$12 par tête. La province de Québec, pour sa part, disposerait encore d'un champ d'imposition susceptible de lui rapporter quelque cent millions de dollars au lieu des soixante des propositions fédérales originales et des soixante-quinze des propositions révisées. Et il y a l'avenir, qui resterait ouvert aux provinces et non au Fédéral comme ce serait le cas avec l'abandon d'un droit d'imposition contre une subvention fixe.

Ne parlons donc plus du manque de moyens de la Province. Le problème n'est pas pour nous un problème d'argent, mais question de savoir ce que nous voulons et de le demander, avec la pression électorale suffisante, à celui des deux gouvernements qui nous paraîtra le plus approprié. Quant au reste, que le gouvernement provincial fasse, quand il a des besoins à satisfaire, comme l'a fait le gouvernement fédéral: qu'il taxe en conséquence. Ce n'est, en effet, qu'avec les taxes réservées aux provinces que le Fédéral a pu faire face aux circonstances extraordinaires de 1939-

1945; quand les provinces en auront repris possession, elles seront aussi en mesure que le Fédéral de faire face à des circonstances extraordinaires économiques ou sociales.

La mode et la constitution

La constitution canadienne n'est donc nullement démodée pour nous de ce point de vue. Il est vrai que les Pères de la Confédération ont laissé aux provinces des pouvoirs sociaux qui n'étaient pas alors onéreux et qui le sont devenus depuis; mais il est non moins vrai qu'ils leur ont laissé aussi une source d'imposition, la taxation directe, qui est la plus intéressante et la plus payante aujourd'hui, alors qu'elle ne produisait presque rien en 1857. Quant à nous, le gouvernement fédéral ne règle donc nullement un anachronisme en nous démunissant des pouvoirs parce qu'il a l'argent; constitutionnellement, il n'a en réalité ni les uns, ni l'autre, et il nous demande de lui remettre les deux. Voilà la véritable situation.

Notre point de vue, évidemment, ne peut pas être le seul dont nous devons tenir compte. Pour toutes les autres provinces sauf l'Ontario, le Québec et la Colombie, la situation est différente, en partie parce qu'elles ont commis certaines extravagances dans le passé, mais aussi parce que la Confédération leur a causé un tort réel en rendant possible une centralisation économique qui les prive de taxer même des sources de revenus gagnés sur leur propre territoire. De la même façon que les tableaux qui précèdent montrent les désavantages pour nous de la centralisation, ils mettent en valeur les avantages des

autres. C'est ainsi que l'on prétend la constitution démodée au point de vue social et qu'on peut continuer de la prétendre avec un semblant de raison, même après les distinctions que j'ai faites... et sur lesquelles d'ailleurs on se garde bien d'insister afin de mieux engluier tout le monde. Reste à voir, si cela reste vrai même dans ce cas.

Les problèmes moraux graves qui sont à la base de la Confédération méritent, en effet, qu'on ne liquide pas la question aussi simplement. Il est vrai sans doute que six provinces sur neuf tireront des avantages de la centralisation. Mais il ne faut pas négliger de voir que ces six provinces ne représentent tout de même qu'environ 30% de la population du Canada, de se rappeler également que deux des trois autres provinces, avec plus de 60% de la population à elles seules, constituent les piliers du pays non seulement à cause de leur population et de leur richesse, mais aussi de leur position culturelle particulière qui en a fait les deux pierres d'angle du pacte fédératif. N'y aurait-il pas moyen de régulariser la situation des provinces pauvres, sans détruire l'autonomie des grandes ? Non seulement, il doit y avoir moyen, mais il le faut.

La solution véritable

La solution fédérale consiste à dire en somme ceci... sans bien entendu l'exprimer aussi clairement : « Il y aurait lieu de donner au pays une politique économique et sociale qui coûtera, disons, un milliard. Sept cents millions s'en iront dans trois des provinces et il faudra trois cents millions pour les six autres. Les trois pour-

raient bien se les payer puisque 890 millions des impôts à prélever le seront dans les limites de leur territoire, mais si nous laissons la solution aux provinces il manquera 190 millions aux autres. Je propose donc de tout prendre à ma charge: je percevrai tout le milliard, que les provinces m'abandonneront, et je paierai les dépenses sur une base proportionnelle à la population. »

Est-ce vraiment là la seule conclusion que comportent les prémisses ? Ne vous apparaît-il pas qu'il serait plus simple pour le Fédéral de se contenter de lever les 190 millions ou l'équivalent¹, de compenser les provinces pauvres pour ce qui leur manque et de laisser l'autonomie à celles qui en ont le plus besoin, précisément parce qu'elles représentent les intérêts culturels qui sont les plus divergents et qui exigent la plus grande liberté d'action ? Les provinces subventionnées y trouveraient d'ailleurs elles-mêmes l'avantage d'une plus grande mesure d'autonomie, tout en n'ayant rien à souffrir matériellement.

Notre constitution est si peu démodée en la matière qu'elle comporte le principe d'une pareille solution. Justement afin de compenser des inégalités existant à l'époque de la Confédération, notre régime constitutionnel a prévu le paiement de subventions aux provinces, certaines de ces subventions étant sur une base égalitaire par tête, certaines autres étant fondées sur des différences de dettes ou sur des besoins spéciaux. Dès les premières années de la Confé-

1. Comme le Fédéral impose dans tout le pays, il lui faudra en réalité lever 215 millions, pour avoir pris 190 dans les provinces riches.

dération par conséquent, le subside versé n'était pas égal pour chaque province: alors que l'Ontario ne recevait que 48 cents et le Québec, 82 cents par tête, l'Île-du-Prince-Édouard en avait \$2.98 et la Colombie, \$6.28. Les chiffres ont varié depuis; il suffirait d'appliquer des chiffres nouveaux aux conditions nouvelles et tout le problème financier serait réglé du coup. Naturellement, les données que j'ai utilisées précédemment (mesures de sécurité pour un milliard, compensation de 190 millions, etc.) ne sont que des chiffres pris, encore ici, à titre d'exemple et en partant des plans grandioses du Fédéral; il resterait à voir si telles elles devraient bien être dans la réalité.



Ne nous laissons donc plus prendre aux pièges fédéraux. La province de Québec n'a pas besoin de l'aide financière du Fédéral pour vivre sa vie et satisfaire aux désirs légitimes ou immodérés de sa population dans quelque domaine que ce soit. Ce que le provincial ne peut pas nous donner financièrement, le Fédéral le peut encore moins, dans la proportion que nous avons vue de \$1.00 à \$0.92. Quant aux difficultés financières de certaines provinces, point n'est besoin de dépenser tant de papier, d'encre et de salive, de débats, de conférences, d'amendements ou d'arrangements constitutionnels: la solution toute simple est là, à notre portée, dans la constitution même: modifier le régime des subventions.

Tout le reste n'est que gloses savantes et compliquées à plaisir en vue de justifier une thèse à la

fois assimilatrice, socialiste ou dirigiste selon les milieux, quand il ne s'agit pas d'illusionnisme créé, par leur intérêt, dans l'esprit de fonctionnaires désireux de se maintenir en place et d'arrondir leur fromage. Sous prétexte de vouloir n'être pas plus bêtes que les autres, n'allons pas prouver, précisément, que nous le sommes et que nous ne savons pas voir le lien qui existe entre notre intérêt matériel et la défense de nos intérêts culturels.

François-Albert ANGERS.

"Qu'est-ce que la vérité?..."

Livré au pouvoir civil par le pouvoir religieux, le Christ subit l'interrogatoire du procureur impérial. Pilate, gouverneur de Judée, demande: « Tu es donc roi ? » Et l'homme-Dieu répond: « Tu le dis, je suis roi. Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité: quiconque est de la vérité écoute ma voix ». Le gouverneur n'entend pas ce langage; il reprend: « Qu'est-ce que la vérité ? » Mais sans attendre de réponse, sans souci pour la vérité et pour l'innocence, il veut être avant tout « l'ami de César » et il condamne le Juste au supplice de la croix. C'est l'exemple lointain et le plus affligeant du sacrifice de la vérité à l'intérêt. La hiérarchie juive dénonce le Fils de Dieu comme blasphémateur et l'administrateur impérial se base sur les faux témoignages pour porter le plus odieux des jugements. Bien que le nom de Pilate soit honni et qu'aux adulateurs du pouvoir il reste « une cruelle injure », des générations d'imitateurs se sont succédé de siècle en siècle et notre époque en est surabondamment pourvue. Les discours et les écrits sont au service des causes impériales, capitalistes ou communistes et la règle consacrée, c'est que « la fin justifie les moyens ».

« Je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité », avait dit le Christ. Le chef de son Église prolonge cette voix de douceur et de paix qui monte de l'Évangile. Avec une fermeté sereine, il

rappelle les principes qui peuvent rendre les peuples frères et éloigner les horreurs de la guerre. Témoin du Christ et de la vérité comme Pierre, il déclare à ceux qui forment l'opinion qu'ils doivent rester objectifs et se garder de susciter des haines. S'adressant, l'an dernier, à des journalistes américains, le Souverain Pontife leur a parlé « de leur haute mission, du courage qu'ils devaient avoir, de leurs responsabilités. Il excusait les erreurs commises par inadvertance, mais combien grave est la calomnie internationale, surtout celle qu'on répand contre la religion »¹. Se rapprochant de nouveau du même sujet en son message de Noël 1945, Sa Sainteté Pie XII recommandait que l'on cessât d'égarer les peuples en faussant les commentaires et les nouvelles. « Pour une paix durable », prêchait le vicaire du Christ, « il faut que toutes les nations renoncent à la censure artificielle de l'opinion publique, qui dirige la pensée et la volonté des électeurs comme des cannes à sucre qui s'agitent au vent »². Le témoignage à la vérité, intrépide et constant, s'élève de la Cité du Vatican tandis qu'en trop de capitales du monde on dit avec insouciance comme Pilate: « Qu'est-ce que la vérité? »

En tout pays, les évêques, successeurs des apôtres, élèvent la voix en faveur de la justice, de la paix véritable, de la liberté des peuples. Tandis que d'autres religions qui se disent chrétiennes se plient avec servilité aux moindres désirs du pouvoir civil, le catholicisme rend partout témoignage à la vérité. Sur les malheurs de la Lithuanie persécutée et trans-

1. *Relations*, janvier 1946.

2. *Relations*, février 1946.

formée par la force en république soviétique, il ne s'est rien écrit de plus touchant que la lettre de ses évêques en exil aux évêques catholiques de l'univers entier. La politique de Moscou a triomphé en Yougoslavie et, contre la persécution systématique et les proscriptions, ce sont les évêques du pays qui ont alerté l'opinion mondiale. De l'Espagne, censurée par les Nations Unies et calomniée dans tout l'univers, viennent des lettres pastorales qui n'implorent ni le secours de Washington ni celui de Londres ou de Paris. L'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, réclame pour sa patrie « le droit indéniable de résoudre ses propres problèmes intérieurs et d'organiser son régime ». En Amérique, la déclaration de l'épiscopat américain sur l'organisation de la paix mondiale, — déclaration que l'épiscopat canadien a faite sienne par la suite, — constitue un autre témoignage courageux à la vérité. Les conducteurs de peuple qui ont péniblement édifié à San Francisco l'Organisation des Nations Unies auraient fait œuvre plus efficace et plus durable s'ils s'étaient inspirés de la sagesse de ce document plutôt que des arguments de la force et des armes. Il faut être naïf sans doute pour attendre de la Russie athée, des États-Unis matérialistes et de l'Angleterre protestante une charte du monde basée sur la perfection évangélique. Mais il y a plus naïf encore, car il ne manque pas d'idéologues pour assurer que c'est précisément ce que nous avons.

Dans une rapide et incomplète repasse d'événements, on constate que l'Église catholique, par ses pasteurs, non seulement remplit sa mission première en enseignant partout les vérités surnaturelles, mais encore qu'elle s'oppose aux mensonges, aux préjugés,

aux fausses interprétations dans l'ordre international. Ce n'est pas pour se mêler des questions matérielles. C'est pour conduire les hommes vers le salut éternel et diminuer sur terre « la misère imméritée ». C'est pour défendre le dépôt sacré de la foi menacé par toutes les catégories d'erreurs et d'injustices. Pour l'Église, les peuples et les individus ont droit à la vérité religieuse d'abord, mais aussi profane. Elle rend témoignage à la vérité et proclame, par d'intrépides exemples, que la lumière ne doit pas être mise sous le boisseau. Elle remplit cette mission depuis deux mille ans, mais avec plus d'éclat aujourd'hui que jamais, parce que la pensée humaine, par la radio, par le journal, par le livre, est transmise en tout point de la terre avec une rapidité inconnue jusqu'ici. Elle brise la conspiration du mensonge qui cherche à envelopper le monde dans ses réseaux. Car l'information internationale est truquée selon les besoins de l'impérialisme, du communisme, ou de la franc-maçonnerie.

L'homme simple et bonasse croira que le faisanage des nouvelles ne se pratique qu'en Russie. Il en est de même en terre démocratique où tant de gens se louent de posséder la liberté d'opinion et d'expression. La différence, c'est que les procédés employés pour truquer l'information internationale sont si astucieux que le lecteur moyen ne s'en aperçoit à peu près pas. Il est la victime inconsciente de faussaires qui cultivent en lui la haine pour des fins qui sont inavouables. Un exemple frappant de cette déformation de l'opinion est l'attitude d'un bon nombre de catholiques canadiens-français à l'égard de leurs coreligionnaires d'Espagne. D'un mouvement naturel, leur sympathie

irait au régime Franco qui a mis fin au massacre des prêtres et à la destruction des églises et qui a rétabli la liberté religieuse. Mais la grande presse leur a dépeint le chef espagnol comme un monstre et comme un serviteur d'Hitler. Qu'est-il arrivé ? Des catholiques de bonne foi et voulant le bien partagent l'avis de Staline et de la franc-maçonnerie sur la dictature du *caudillo*. Ce n'est qu'un cas entre des millions.

Aussi on se rappellera avec quelle énergie. Son Excellence Monseigneur Desranleau, évêque de Sherbrooke, a dénoncé dans une conférence publique, l'automne dernier, cette « information internationale organisée pour ne pas dire la vérité, pour ne pas faire connaître la vérité, pour tromper ceux qu'elle informe par la radio et les journaux ». Dans les milieux conformistes, on aura cru à une véhémence exagération. Bien à tort, car chaque jour les journaux apportent des preuves nouvelles à cette assertion. Monseigneur de Sherbrooke a eu soin d'ailleurs de démontrer ses affirmations. Cette intervention courageuse n'a guère eu d'échos en dehors de la capitale des Cantons de l'Est. Seules, quelques feuilles, raillées sous le nom de « bons journaux », ont repris l'exposé du prélat. En un temps où l'on transforme les Canadiens en citoyens du monde, il importe justement qu'ils reçoivent des renseignements fondés sur la marche des événements en chaque pays et qu'ils rejettent le magistère du journal en matière internationale s'il est avéré que c'est là l'instrument conscient ou inconscient d'une perpétuelle duperie.

Il faut citer ce témoignage à la vérité de Son Excellence Monseigneur Desranleau et nous empruntons

le texte à la « Tribune » de Sherbrooke³. Voici donc un résumé de la causerie d'après ce quotidien: « L'évêque de Sherbrooke a accusé les agences de presse de ne parler du capitalisme et du communisme qu'à leur avantage; d'avoir passé sous silence l'apparition de Fatima; d'avoir caché la vérité sur la guerre espagnole et de l'avoir déformée sur l'Argentine; de n'avoir rien dit sur les milliers et les milliers de catholiques qui ont été tués au Mexique, en Espagne et en Pologne, tandis qu'elles ne laissaient pas passer une seule petite misère faite à un juif sans en informer le monde. Nous sommes emplis, du commencement à la fin de l'année, par les journaux et leurs sources d'information », dit le prélat: « L'erreur est répandue à flots dans le monde par les agences de presse... Depuis quinze ans, on est victime de l'erreur. Il se fait un travail peut ordinaire pour répandre l'erreur. Si cela continue, il va falloir fermer la radio et cesser de recevoir les journaux, car ils nous emplissent du matin jusqu'au soir. On ne cherche qu'à nuire à l'Église et à la religion et qu'à servir la franc-maçonnerie et les Juifs sans religion. On cherche aussi à nuire aux Canadiens français en voulant faire croire que tout est beau dans les autres races. De petits détails de rien, on fait des choses extraordinaires ».

Il n'est rien là-dedans qui ne puisse être abondamment prouvé. Aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Italie, en Allemagne, a précisé Son Excellence Monseigneur Desranleau, les agences de presse, sous un nom ou sous un autre, tripotaient

3. *La Tribune*, le 29 octobre 1945.

les nouvelles pour amplifier ce qui pouvait leur sembler favorable et pour élaguer ce qui leur paraissait déplaisant. Ce jeu n'a pas cessé. Il a réussi en maints cas à rendre antipathiques aux catholiques du Canada les chefs catholiques d'autres pays, comme Salazar qui a sauvé le Portugal du désordre et de la ruine. On imagine avec facilité que, pendant la guerre, la science des faussaires s'est rapprochée de la perfection. C'est précisément au moment où elle force son talent et accepte le concours de la propagande qu'il devient aisé de reconnaître ses produits anonymes. Vouloir citer toutes les preuves et tous les exemples conduirait à la rédaction d'une encyclopédie. Bornons-nous à une simple énumération.

Quand la Grèce, régie par un dictateur, prend le parti des Alliés dans la guerre, les démocraties s'accommodent de la dictature avec délices. Le cas du Brésil est semblable. Dominé par le général Vargas, il accorde son appui aux États-Unis. La dictature ne reste dangereuse qu'en Argentine sur le continent américain.

Quand la Russie se fait l'alliée d'Hitler et dévore avec lui la Pologne, Staline est un ogre et un dictateur féroce qui tient dans les chaînes un état totalitaire. Quand Moscou combat les nazis, le communisme n'est plus qu'une variété inconnue du système démocratique.

Quand la Finlande semble partager la cause de l'Angleterre et qu'elle se défend contre les hordes rouges, les Finlandais sont des héros et des demi-dieux et les Russes sont des barbares et des sauvages. Quand, dans sa deuxième guerre, la Finlande est écrasée, amputée de ses provinces et soumise au vasselage,

les États-Unis et l'Angleterre estiment qu'elle a mérité son sort et que les Finlandais étaient des traîtres et des nazis.

Quand le roi des Belges capitule avec son armée et qu'il préfère à la fuite la prison avec ses soldats, il est traité de couard, de collaborateur et de traître. On découvre par la suite que la résistance n'était plus possible et que déjà l'armée britannique se préparait à quitter la Belgique.

Quand la France signe un armistice, les services d'information alliés considèrent qu'elle aurait dû capituler comme la Belgique. Les colonnies et les médisances prennent le haut vol. Les journaux montrent tellement de touristes, d'agents et d'espions nazis dans toutes les colonies françaises, sans exclure Madagascar, que l'on peut croire l'Allemagne vidée. A tout moment, des bases et des navires français sont livrés à l'ennemi. Néanmoins, la flotte française est sabordée à Toulon et, quand la Russie, les États-Unis et l'Angleterre partagent à trois ce qui reste de la marine de guerre allemande, ils ne se souviennent plus de ce sabordage à leur profit. Toute l'information britannique et canadienne se comporte comme si la France était une colonie impériale infidèle à la défense de l'Empire des Indes.

On reproche au gouvernement légal du maréchal Pétain de trahir la France et de collaborer avec l'ennemi. Cependant, les nazis occupent le Danemark et y conservent toute l'administration. Exception faite de quelques dommages causés par des étrangers, ce pays se tire de la guerre à bon compte. Personne n'accuse les Danois de collaboration et la famille royale jouit du même respect qu'avant. Serait-ce

parce que le Danemark fait en temps de paix de grosses transactions avec l'Angleterre et qu'il professe la religion protestante ?

En Yougo-Slavie, quand le général Mihailovitch résiste dans les montagnes aux troupes d'occupation allemandes, il est un héros dont on nous vante les exploits. Quand la Russie décide qu'un communiste sera le maître futur de ce pays, le héros d'hier devient un traître à la solde des Allemands.

Quand on impose au Canada français le tribut du sang et le don des milliards, les Canadiens français sont néanmoins des fascistes qui se refusent à « l'égalité de sacrifices ». Quelques pays d'Amérique latine qui se bornent à de platoniques déclarations de guerre, comme le Mexique, Cuba, et nombre d'autres, sont néanmoins d'intouchables alliés.

Quand les troupes britanniques, protégées par les dernières légions françaises, prennent la fuite à Dunkerque dans toutes les embarcations, y compris celles de France, elles se couvrent d'une gloire irrissable. Quand les Allemands traversent le détroit et fuient de Sicile en Italie continentale, ça, c'est une défaite !

Quand l'expédition canadienne, mal organisée et repérée avant l'abordage, va au massacre de Dieppe, on n'en finit plus de décorer des héros de propagande, morts ou vivants. Au Canada, la presse, bien dressée, parle d'un fait d'armes sans précédent. En Angleterre, les journaux se taisent d'abord puis finissent par parler de fiasco. La gloire de Dunkerque leur suffit.

Quand la huitième armée britannique, enfermée dans Tobrouk, résiste aux assauts de l'ennemi, c'est de

l'héroïsme. Quand un commandant allemand refuse de rendre la place de St-Malo, c'est un fanatique.

Quand un soldat birman combat avec les Japonais pour l'indépendance de son pays, c'est un traître. S'il combat dans les rangs de l'armée britannique pour la permanence de l'Empire, c'est un patriote. Quand les Allemands rasant Lidice et Oradour, c'est la dernière expression de la barbarie. Quand les troupes britanniques brûlent un village de Java par représailles, la civilisation s'honore de ce geste.

C'est cela, l'information et la propagande. Comment le peuple peut-il s'y retrouver ?

Le 2 mars 1945, parlant au congrès des États-Unis, le président Roosevelt résume les résultats de la Conférence d'Yalta. Il dit notamment: « Naturellement, la conférence de Crimée n'a porté que sur la guerre européenne et que sur les problèmes politiques de l'Europe et non pas sur la guerre du Pacifique ». Washington déclare officiellement quelques jours plus tard que l'entente d'Yalta ne comporte aucune clause secrète. Voilà quelques semaines, cependant, on apprenait qu'en vertu de cette entente, la Russie avait convenu de déclarer la guerre au Japon et recevrait en récompense les îles Kouriles et la moitié sud de l'île Sakhalin. Cette fois, c'est l'information officielle qui est en cause. « Qu'est-ce que la vérité ? »

On n'en finirait plus d'apporter des faits et des preuves sur le caractère mensonger ou tendancieux de l'information internationale. En beaucoup de chancelleries, dans les bureaux des agences de presse, de certains journaux et de plusieurs commentateurs de renom, on peut graver au mur l'indifférente question de Pilate: « Qu'est-ce que la vérité ? » Comme il y a

si longtemps et depuis toujours, la vérité est fréquemment condamnée au nom des intérêts.

Peut-on considérer maintenant que Son Excellence Monseigneur Desranleau s'est exprimé avec trop de véhémence en dénonçant la perfidie des agences de presse et le truquage des nouvelles internationales ? Certainement pas. Ce que nous savons de la vérité sur ce qui se passe à l'étranger nous vient le plus souvent des documents pontificaux et des lettres pastorales. Sous tous les cieux, les évêques catholiques, témoins du Christ, ressuscité, rappellent qu'Il est venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Ils suivent ce divin exemple.

Pour terminer cet article par une conclusion positive, il faut souhaiter que les journaux catholiques du monde entier recourent, comme le veut la mode présente, à l'organisation internationale et qu'ils fondent, si possible, leur propre agence de presse. Il n'y a guère d'autre moyen de rendre à la vérité ses droits et d'obtenir une information saine. Ainsi cesserait l'enseignement des catholiques par des athées, des Juifs, des capitalistes, des communistes, des séides d'empire et des fauteurs de discordes. Qui ne voit, si l'on croit ce bonheur possible malgré les noirs nuages du temps présent, que l'avènement d'une paix juste et fraternelle s'en trouverait rapproché ?

Dominique BEAUDIN.

Courrier des lettres

Les Cahiers des Dix

Chaque année, avec une régularité qui ne s'est pas démentie depuis dix ans, un groupe d'historiens, la plupart amateurs, groupés à l'enseigne des Dix, publient un volumineux cahier qui dépasse de beaucoup les 300 pages et dans lequel ils versent généreusement les trésors de leur érudition. Leurs noms sont bien connus du public; la majorité d'entre eux ont fait preuve de beaucoup d'initiative dans une foule de domaines. Ils méritent à coup sûr la sympathie qui ne leur est pas ménagée. Pris par mille et un soucis, ils trouvent chacun les loisirs nécessaires pour préparer une étude annuelle sur un point particulier d'histoire. Leurs recherches, qui n'ont rien de systématique, les entraînent dans toutes les directions; il leur arrive ainsi de fixer certains détails particuliers et d'élucider des points d'interrogation demeurés jusque là complexes et controversés.

Autant de manières, autant de styles qu'il y a de collaborateurs. On peut néanmoins distinguer deux tendances différentes. Les uns se contentent de notes, de simples fiches érudites, souvent rédigées sans aucun souci de la forme; les autres, appartenant à une génération plus jeune, estiment que tout travail de savant ne perd ni valeur ni intérêt, bien au contraire, à être intégré dans un récit composé soigneusement. Acceptons les uns et les autres tels qu'ils se présentent sans

les chicaner sur leurs préférences de méthodes, encore que cette dernière nous agrée davantage et nous paraisse plus susceptible d'accoître les amis de la petite histoire

Le volume de 1945 s'ouvre par des notes biographiques, en forme de dialogue radiophonique, sur les Dix, où l'on reconnaît la verve et l'esprit malicieux de Me Victor Morin. M. Aristide Beaugrand-Champagne, qui s'est fait une spécialité des mœurs et habitudes de vie des Indiens du Canada et qui a même retrouvé des pièces de poterie dans les dunes de Lanoraie, étudie cette année la stratégie, la tactique et l'armement des anciens Iroquois; son grand mérite est de ramasser en un seul article des informations jusqu'ici éparses. M. Léo-Paul Desrosiers, méditant sur les lettres de Marie de l'Incarnation, les *Relations des Jésuites* et l'*Histoire de Montréal*, projette quelque lumière nouvelle sur la personnalité et l'expédition à jamais fameuse de Dollard des Ormeaux; ce sujet a déjà fait couler beaucoup d'encre et les faits indiscutables qu'apporte le bibliothécaire de Montréal aideront à reconstituer l'événement dans sa véritable perspective.

Mgr Olivier Maurault, à qui rien n'est étranger de ce qui se rattache à Ville-Marie, apporte quelques détails documentaires sur Louis Turcq de Castelveyre, dit Frère Chrestien, qui fut, en 1719, supérieur de la communauté des Frères Hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph, dont la vie fut passablement mouvementée et dont le souvenir demeure assez amer. M. Pierre-Georges Roy reprend toute la question du Chien d'or, cette légende chère à tous les Québécois, et ses renseignements nous paraissent à peu près

définitifs sur cette question. On sait désormais ce qu'apporte le roman célèbre de Kirby.

M. l'abbé Albert Tessier, qui a le goût des tableaux d'ensemble et sait toujours les rendre vivants et pittoresques, étudie la vie rurale vers 1800; il y a déjà quelques années qu'il livre des articles élaborés sur la vie de la colonie à cette époque. Espérons que ce sont des pierres d'attente pour un ouvrage d'envergure, une synthèse colorée qui serait d'un précieux appoint à la connaissance de notre passé. Mais en aura-t-il jamais le loisir? Dans une très brève contribution, savamment documentée, M. Jean Bruchesi fait émerger de l'oubli la figure de George Heriot, à la fois peintre, historien et maître de poste, et qui vécut chez nous au début du siècle dernier.

Me Victor Morin poursuit son pèlerinage historique et nous conduit à sa suite vers les diverses plaques commémoratives dont il évoque la raison d'être, tandis que de son côté, M. E.-Z. Massicotte, qui a plus de flair qu'un limier ou un agent d'immeubles, retrace l'existence souvent tourmentée de quelques demeures célèbres du vieux Montréal, ces habitations qui subissent, comme les hommes, les avatars du progrès. Me Maréchal Nantel, qui limite comme il convient ses recherches à l'histoire de sa profession, apporte des éclaircissements précieux sur la communauté des avocats. Enfin, M. Gérard Malchelosse dissipe les doutes qui entouraient jusqu'à maintenant l'existence d'une seigneurie fantôme; Saint-Paul du Labrador.

Le menu, on s'en rend compte, ne manque pas de diversité; il y en a, comme on dit, pour tous les goûts. Tout n'y est pas, il va sans dire, d'un égal intérêt.

Néanmoins, tous ceux qui s'intéressent aux recherches historiques dans notre pays ne peuvent se dispenser d'un ouvrage de cette nature. L'ensemble des Cahiers des Dix, au reste minutieusement indexés, renferme une somme de connaissances qui seraient autrement difficilement accessibles. Ne serait-ce qu'à cet égard, il faudrait rendre hommage à ces patients travailleurs intellectuels dont nous bénéficions sans effort et avec agrément des soirées studieuses.

Monseigneur Laflèche et son temps

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une nouveauté. Robert Rumilly a publié, il y a une dizaine d'années, un livre consacré à l'éminent pasteur de Trois-Rivières et aux querelles idéologiques de son temps auxquelles il a été si intimement mêlé. Cette fois-ci, cependant, il s'agit d'une véritable refonte. L'historien laborieux et infatigable qu'est M. Rumilly a entrepris entretemps une monumentale histoire de la province de Québec et il a forcément retrouvé des personnages et des événements qu'il avait précédemment rencontrés, mais qu'il n'avait pu intégrer dans une aussi large perspective. Le livre qu'il offre aujourd'hui se ressent d'une érudition plus sûre d'elle-même, d'une abondance de renseignements précis qui lui faisait auparavant défaut.

J'ai parlé ailleurs de cet ouvrage et n'ai point l'intention d'y revenir longuement. Je voudrais simplement souligner à mes lecteurs l'importance de cette vaste étude qui nous plonge à fond dans l'histoire des idées au Canada français, pendant la seconde moitié du XIXe siècle. La personnalité du grand

évêque n'en est pas atténuée, mais l'auteur, avec raison, a voulu consacrer de nombreuses pages à la compréhension des mouvements de pensée qui agitaient alors l'opinion. On constate même que beaucoup de problèmes, pour se poser différemment aujourd'hui, n'ont pas changé substantiellement et qu'il existe toujours dans notre pays, chez les Canadiens français, deux principales familles d'esprits qu'il ne sera pas facile de réconcilier.

Je n'hésite pas à écrire que *Monseigneur Laflèche et son temps* est le premier ouvrage de Rumilly qui nous pousse à de salutaires et fécondes réflexions, les autres se contentant de nous fournir une masse d'informations. Non que l'historien ne se dépare de sa méthode objective et impartiale, mais la période qu'il étudie l'oblige à exposer les éléments d'un âpre et douloureux débat. On le lira avec un bénéfice certain.

Marcel Parizeau, architecte

Nos milieux intellectuels et artistiques ont déjà rendu l'hommage qui convenait à l'un de nos esprits les plus distingués et les plus subtils, disparu inopinément il y a quelques mois dans la pleine maturité de son talent et de son âge. Comme architecte, comme urbaniste, comme professeur, il a exercé une influence profonde, difficile parfois à apprécier exactement, car il était de ces hommes qui répugnent aux assertions doctorales, qui refusent avec le sourire de se poser en maîtres, préférant l'action discrète de l'exemple, de la carrière personnelle lumineusement orientée, de la remarque incidente, ingénieuse ou humoristique,

glissée au détour de la conversation. Pour ceux qui ont eu le privilège de le connaître et de causer amicalement avec lui, il restera surtout de Marcel Parizeau le souvenir d'un grand civilisé, d'un humaniste raffiné et modeste, d'un éveilleur discret et fervent, d'autant plus persuasif que ses convictions nettement arrêtées ne le poussaient pas à juger de haut ceux qui, moins bien éclairés que lui, étaient heureux de découvrir à sa suite les chemins de la libération artistique.

Le R. P. M.-A. Couturier, dont le passage au Canada français n'a pas été sans provoquer quelques remous, a consacré une mince plaquette pour dégager les grandes lignes de l'œuvre de Parizeau. C'est, à la vérité, un simple article de revue ou de journal, où l'on a été assez avisé de ménager les blancs abondants et les marges généreuses pour donner l'impression du livre. L'auteur s'est visiblement épris du talent original de Parizeau et lui rend hommage sans détours. S'il indique au passage le noyau des préoccupations intellectuelles du disparu, il ne parvient pas à recréer sa physionomie entière. Comment s'en étonner ? Ce ne sont pas quelques conversations échangées dans le tramway qui suffisent à faire connaître un homme. Jean-Marie Gauvreau, par exemple, qui fut son collaborateur intime et son ami, nous restituerait une image beaucoup plus attachante de Parizeau.

Mais ne jugeons que les intentions, qui sont pures. Les notes du Père Couturier serviront sans aucun doute sa mémoire. Ses jugements sur notre architecture, de nature critique s'entend, sont même plus sereins que nous eussions pu nous y attendre de ce Savonarole de l'art, protagoniste farouche de l'art vivant (comme si l'art mort était de l'art...). Il est

réconfortant de constater que le polémiste excessif ait pris soin de ne pas entraîner Parizeau, qui ne pouvait plus se défendre, dans les sentiers de sa dialectique passionnée.

De nombreuses illustrations complètent heureusement cette plaquette et fournit un échantillonnage incomplet, néanmoins satisfaisant, des œuvres architecturales de Parizeau. Elles permettent de se rendre compte des caractères particuliers de son art, ainsi résumés par son biographe: « Éléance d'ingénieur et de dialecticien qui pourrait devenir froide et un peu sèche si les contrastes et l'accord de la brique et du béton, de la pierre et du bois, des métaux et du verre, n'introduisaient dans ces constructions rationnelles, une variété, un jeu constant de matières et de tonalités qui les rendent délicieuses à voir. Sans artifices et sans fards, ils apportent à la netteté et à la rigueur ce qu'il leur faut encore de charme. » Comment ne pas particulièrement admirer la chapelle hardie et harmonieuse, en la simplicité de ses formes dépouillées, que Parizeau avait conçue pour l'exposition d'art religieux de 1941 ? Disparu trop tôt, il n'aura pas donné sa mesure, il aura permis toutefois d'apprécier l'originalité et la pertinence de ses vues et il laisse quelques œuvres pour en porter témoignage.

Voix des poètes

L'anthologie des poètes canadiens, compilée par Fournier et Asselin, demeure encore utile, d'un point de vue documentaire surtout, même si elle est forcément démodée. Il y a quelques années seulement,

mon confrère et ami Guy Sylvestre préparait à son tour un florilège de la poésie canadienne d'expression française, dans laquelle il s'efforçait de réunir les plus beaux vers de notre littérature, sans ce souci de tenir un compte rigoureux de tous les poètes; dans un cahier de ses *Gants du ciel*, il nous faisait connaître quelques très jeunes poètes qui n'ont encore publié aucun volume, mais dont la plupart possèdent un mérite certain et constituent de riches promesses. Enfin, poussé par le désir de faire rayonner nos lettres au Brésil, M. Jean Désy, notre éminent ambassadeur à Rio de Janeiro, publiait une anthologie qui manquait peut-être d'équilibre, en accordant trop d'espace à un seul poète, mais qui réunissait néanmoins de fort beaux vers.

En recevant *Voix des poètes*, j'ai cru tout d'abord à une entreprise analogue et m'en suis réjoui. J'ajoute sans retard que j'ai vite déchanté et que je me suis même demandé s'il ne s'agissait pas d'une vaste fumisterie, d'une espèce de *canular*. En premier lieu, il n'y a aucune introduction et l'on ne nous renseigne pas sur l'identité du compilateur. C'est une faute très grave, car une anthologie vaut généralement celui qui y préside. J'avoue que cet anonyme a fait preuve de plus de prudence que de modestie en demeurant dans l'ombre, car il n'y a guère à le féliciter de son œuvre. A moins qu'il n'ait voulu se payer la tête des lecteurs, ce qui après tout est bien possible. Je le regrette, mais je trouve la blague, si blague il y a, détestable et sotté.

Parcourez la table des matières; un bon nombre des auteurs cités sont de parfaits inconnus au rayon de la poésie. Leurs productions intellectuelles n'ont

sûrement jamais dépassé le cercle restreint de leur entourage immédiat. Il n'y a pas, de toute évidence, à jeter la pierre à ces gens qui sont plus à plaindre qu'à blâmer. On s'est servi d'eux, voilà tout. Je cite quelques noms dont la gloire me paraît tout à fait locale: Charles-Marie Boissonnault, Georges Boiteau, Germaine Bundock, Avila de Belleval, Eva O. Doyle, Armand Dumont, Albert Gervais, Paul Gauthier, Wilfrid Lalonde, Jean-Paul Lessard, Fernand Morin, Gabriel Patry, Roméo Pérusse, Aimé Plamondon, Carmen-G. Roy, Gabriel Saint-Pierre Dugal, Emma B. Vaillancourt. Décidément, que de poètes dont nous ne soupçonnions pas l'existence et qui accèdent ainsi, d'un seul élan, à la notoriété ! S'agit-il donc d'un catalogue de poètes du dimanche ! Ils sont nombreux, nos douaniers Rousseau !

Sans doute y a-t-il aussi des poètes authentiques comme Chopin, Choquette, Jovette Bernier, Roger Brien, Cécile Chabot, Desrochers, Hertel, Simone Routier, Medjé Vézina, etc. Mais ils sont malheureusement noyés dans un fatras de versification où les réminiscences scolaires le disputent à la médiocrité de l'inspiration. Je ne leur en fais pas reproche: l'inspiration est un présent des dieux et n'est pas poète qui veut. Il faudrait néanmoins le comprendre avant de s'étaler sur la place publique.

Comme il va de soi, le cœur est à l'honneur d'un romantisme attardé. M. Boissonnault porte à la Vierge son « pauvre cœur blessé », son « cœur tendre et cruel », de même qu'il ne voit que l'Ennui (avec une manuscule) rôder dans l'ombre près de son « triste cœur. » Le mendiant de M. Boiteau a peine à porter son « cœur lourd comme un soir d'automne

pluvieux. » Mlle Bundock, qui est au demeurant la plus charmante personne du monde et fort intelligente, nous apprend les dispositions aventurières de son « cœur inlassable et tellement humain », mais elle semble bien attristée de constater, l'hiver venu, que son « cœur osé d'Hier a perdu son audace ». M. Gauthier est inconsolable, dont « le cœur déchiré sanglote éperdument. » Arrêtons ici cette lugubre litanie des cœurs ulcérés. Où l'on voit que les sources du lyrisme ne se sont guère renouvelées au pays de Québec !

Remercions M. de Belleval de n'avoir pas employé la camarade pour désigner la mort, mais il a néanmoins trouvé cette formule qui ravirait feu Ponson du Terrail : « la gueuse aux maigres flancs qui nous embauche tous ». Les petites filles de la « factrie de coton » que chantait jadis l'humoriste Tremblay mouilleront leur mouchoir à lire les strophes de M. Francis Desroches :

Sa mère m'avait dit : — « Vous ne pourrez la voir ;
Elle est beaucoup plus mal, mais dans sa douleur même
C'est vous, c'est toujours vous, oui, c'est vous seul qu'elle aime,
Qu'elle appelle tout bas lorsque s'en vient le soir... »

Par un soir de jalousie atroce, M. Albert Gervais lance un défi hautain au rival éventuel ou réel : « Elle est à moi, tu sais, et la veux garder toute. » Quelle détresse passionnée ! Ce même M. Gervais a aussi le génie des rapprochements ; dans le même poème, je trouve ces deux vers-ci : « J'ai *revu* le village où je *vis* la lumière — J'ai rêvé sur le *seuil* jusqu'au *seuil* de la nuit. »

Comment néanmoins ne pas éprouver une sympathie fraternelle pour cet apprenti poète conscient de son essoufflement et qui le confesse en toute candeur :

Je voudrais, je voudrais... mais le souffle divin,
Le souffle créateur que je désire en vain
Ne veut pas de mes sens, ces ryans qui m'oppriment.
Et s'abstient d'animer le limon de mes rimes.

Nous comparissons de grand cœur au tourment poétique de M. Dumont. Mlle Carmen Roy, comme la plupart de ses compagnons de vers, aurait dû se contenter de crier aux quatre coins du monde, elle qui écrit avec beaucoup de justesse:

Les vers que l'on écrit ne sont jamais ceux-là
Qui nous ont charmés davantage !
Les vers que l'on publie ont les gestes très las
De quelque pâle personnage.

Inutile de poursuivre plus avant cet échenillage. Pauvreté d'inspiration, banalité de la forme, aucun lyrisme sincère, souci exclusif d'une versification conventionnelle, le bilan n'offre rien de réjouissant. L'on regrette que de bons poètes, dont l'on a au reste rarement choisi les meilleurs vers, voisinent avec ces devoirs d'écolier. Le plus grave, c'est qu'il s'agisse d'une anthologie, qui se vendra sans doute à l'étranger et qui fournira à ceux qui ne connaissent pas notre littérature l'opinion la plus erronée, la plus mensongère, sur notre poésie. *Voix des poètes*, ce n'est pas seulement un mauvais livre, c'est aussi une mauvaise action.

Les poésies de Nelligan

Les Éditions Fides ont eu l'excellente inspiration de publier une quatrième édition des poèmes d'Emile Nelligan, dans leur collection du Nénuphar, consacrée aux meilleurs auteurs canadiens. Notre grand symbo-

liste méritait à plus d'un titre cet hommage et l'on ne fera jamais trop pour le faire connaître de ses compatriotes, surtout parmi la jeune génération. Il serait facile de souligner les défauts de cette œuvre juvénile, de monter en épingle son emphase, son enflure, son caractère trop souvent livresque. Il reste néanmoins que Nelligan a été sans doute le premier poète canadien d'expression française à faire entendre un chant personnel, d'une sincérité parfois bouleversante, traversé de tragiques prémonitions, dans une forme sûre d'elle-même et dont les harmonies se prolongent longtemps en nous.

Cette dernière édition reproduit intégralement les recueils antérieurs, de même que la longue introduction de Louis Dantin qui révéla, en 1903, la valeur du message de Nelligan. On a même eu l'heureuse idée d'y ajouter des notes et variantes qui lui confèrent le mérite d'une édition critique. Je me demande cependant pourquoi l'on a supprimé le portrait du poète et l'intelligent commentaire du R. P. Thomas-M. Lamarche, o.p. qui enrichissaient l'édition de 1932. Il n'empêche que l'effort actuel est tout à fait louable et servira efficacement la gloire du malheureux Nelligan, sombré dans les ténèbres de l'esprit après avoir exhalé quelques accents douloureux et purs.

Notre-Dame du Rosaire de Fatima

Il n'est pas d'usage dans cette chronique de recenser les ouvrages religieux ou d'édification pieuse ; ils sont trop nombreux et ne ressortissent guère à la

littérature proprement dite; au surplus, un profane pourrait fort bien s'égarer dans des interprétations tendancieuses et le plus innocemment du monde. Je fais ici exception pour la *Notre-Dame du Rosaire de Fatima* qu'a écrite le R. P. Jean Bousquet, o.p. avec une ferveur communicative, car les apparitions qui se sont produites au Portugal il y aura bientôt trente ans ont ému à juste titre les cœurs catholiques de tout l'univers. Il n'est pas permis d'ignorer ces prodiges destinés à réchauffer le culte marial de tous les fidèles.

Il s'est publié à ce sujet de gros bouquins, d'aspect souvent rébarbatif, et qui ont dû éloigner certaines gens. Le Père Bousquet a procédé avec une psychologie plus sûre. Sachant qu'il ne s'adressait pas à des théologiens ou à des mystiques, mais au peuple en général, il ne s'est pas embarrassé de tout un appareil didactique et démonstratif, jugeant préférable de s'en tenir rigoureusement aux événements et d'en dégager les leçons pour chacun de nous. C'est ce qui confère à sa brochure sans prétention un intérêt véritable et lui assurera une large diffusion dans des milieux qu'un ouvrage plus docte n'eût sûrement pas atteints.

En lisant *Notre-Dame du Rosaire de Fatima*, comment ne pas s'émerveiller de la prodigalité de Dieu à l'endroit des hommes dont il sème la route de merveilles sans cesse renouvelées ! Si le Christ est remonté il y a deux mille ans à la droite du Père, il a délégué sa Mère à diverses reprises nous rappeler son message d'espérance et de salut. Les récentes apparitions de Fatima ajoutent à notre foi. Beaucoup

de gens devront au Père Bousquet d'avoir connu ces prodiges.

Roger DUHAMEL.

- En collaboration, *Les Cahiers des Dix*, Montréal 1945.
Robert Rumilly, *Monseigneur Laflèche et son temps*. Éditions
B. D. Simpson, Montréal 1945.
M.-A. Couturier, o p., *Marcel Parizeau, architecte*. Éditions de
l'Arbre, Montréal 1945.
Voix des poètes, anthologie de la poésie canadienne-française.
Éditions Variétés, Montréal, 1945.
Emile Nelligan, *Poésies*. Éditions Fides, Montréal 1945.
Jean Bousquet, *Notre-Dame du Rosaire de Fatima*. Montréal 1945.

Le Courrier des lettres d'avril traitera, entre autres ouvrages, de *Rencontre de deux mondes*, d'Everett C. Hughes; de *Cinquante ans au pays des neiges*, de Mgr Breynat, de *Mission de Femme*, de Marie Nille Pintal; de *Martine Juillet*, de Pierre Benoit, etc.

Il doit y avoir des limites . . .

Des citoyens révoltés ont mis devant mes yeux des calendriers d'un caractère vraiment immoral. Ils représentent des femmes complètement nues ou voilées de façon à tout laisser deviner ou désirer. Les poses sont des plus provocantes, et cela pour annoncer des accessoires d'automobiles, des matériaux de construction, des chaussures, des produits pharmaceutiques, du combustible, etc. ! Elles foisonnent aussi dans notre ville, les revues illustrées qui répandent le déshabillé total ou partiel, dans le seul but, c'est évident, d'en appeler à la curiosité morbide des lecteurs et d'exciter leur sensualité. Les panneaux-réclames également sont loin d'être à l'abri de tout reproche sur ce point. Des buvards, non moins immoraux, sont distribués par un bon nombre de nos industriels qui adoptent ce moyen de publicité, si peu digne du rôle que ces derniers ont à remplir. On était en droit d'attendre que notre population si foncièrement chrétienne finirait par réagir contre cette vague d'immoralité sans cesse grandissante. Hélas ! cela va de mal en pis, et à peine entend-on, parci par-là, une voix qui s'élève pour protester contre tout ce dévergondage. Est-ce la voix qui crie dans le désert ? On serait tenté de le croire, car le silence se fait vite autour de ce cri d'alarme, puisque les auteurs de ces dessins franchement immoraux continuent leur sale besogne. Nos jeunes se pervertissent par la lecture de ces revues mauvaises et par la vue de ces illustrés

corrupteurs. Et je suis sûr que beaucoup de « petits vieux » de tous les âges y trouvent l'aliment de bien des désirs criminels. Les gens honnêtes, et il y en a tant à Montréal, de toute religion et de toute nationalité, laisseront-ils continuer encore longtemps ce déplorable état de choses ? Maritain reprochait au peuple français de ne pas avoir « l'indignation facile ». Mon Dieu ! comme nous méritons bien ce reproche, nous aussi !

On se plaint de l'augmentation de la criminalité juvénile, les bonnes gens en sont effarés, et ils ont raison, c'est alarmant. Il ne suffit plus, à mon avis, de lever les bras au ciel et de se plaindre des maux existants. Il faut aller aux causes et les supprimer pour guérir le mal. Une des principales n'est-elle pas sûrement cette provocation incessante à la sensualité faite à notre jeunesse par tous ces illustrés ? A l'âge de l'éveil des passions, on met devant les yeux avides de nos jeunes des images les invitant au mal et aux laiaisons criminelles. Sollicités ainsi, ils succombent vite à la tentation. Inévitablement, l'alcoolisme aidant, ces couples unis pour quelques semaines, passeront par tous les stades de l'immoralité. La femme exigera un luxe et des plaisirs que le jeune homme ne pourra lui procurer qu'en se livrant au vol, parfois même au meurtre.

Dernièrement un journal publiait une caricature bien significative. L'auteur y représente un bandit, la face masquée de noir, tenant en mains deux revolvers, et il l'intitule : « Ça commence à prendre toute la place ». Les colonnes de nos journaux remplies du récit des vols à main armée qui vont jusqu'à l'assassinat prouvent bien que l'auteur n'exagère rien.

Il est donc temps, grand temps de réagir. Guerre à tous ces illustrés mauvais ! Chaque fois que la chose est possible, il faut impitoyablement les faire disparaître en les déchirant ou les jetant au feu. Que l'on ne se gêne pas d'écrire son indignation aux compagnies qui répandent ces imprimés, sans aucun respect de nos mœurs chrétiennes. Et si elles ne s'amendent pas, ayons, pour une fois, la logique de nos sentiments, n'achetons plus chez elles. Si nous voulions, comme toutes ces compagnies seraient vite amenées à résipiscence. N'achetons pas non plus des revues immorales, les éditeurs changeront le ton et l'allure de leurs publications s'ils en voient diminuer le tirage.

Je demande à nos journalistes chrétiens, catholiques comme protestants, de ne pas oublier leur grande mission d'instruire et de driger le peuple. Ils peuvent faire beaucoup pour l'amélioration de cet état de choses, en revenant souvent dans leurs articles, sur le devoir de chacun de travailler à restaurer partout la moralité chrétienne qui menace de disparaître.

Je demande à tous de faire pression auprès des autorités civiles pour qu'elles établissent à Montréal, un bureau de censure des revues, des imprimés, des panneaux-réclames, etc. Il serait facile de soumettre nos plaintes à un comité de ce genre, qui agirait ensuite avec autorité auprès des personnes reconnues coupables. Que l'on insiste également auprès de nos gouvernants à Ottawa pour qu'il défendent absolument l'entrée au pays et dans notre ville de ces revues et illustrés corrupteurs venant de l'étranger.

Nous lisons dans les journaux il y a quelques jours à peine, un appel conjoint de Son Excellence Mgr l'archevêque et des chefs religieux de diverses

dénominations de Montréal, demandant à tous de se liguer pour « relever le niveau des mœurs », dans notre ville. Espérons que nos autorités religieuses n'auront pas, une fois de plus, parlé en vain.

Donc, au nom de Son Excellence Mgr l'archevêque, je fais appel, un appel pressant, à tous les membres de nos mouvements d'Action Catholique, de nos associations pieuses, éducatives, sociales et nationales, à toutes les personnes de bonne volonté de quelque race, de quelque nationalité, de quelque religion qu'elles soient ! Guerre à mort à tous les illustrés indécents et provocateurs comme à toute littérature malsaine !

Mgr Albert VALOIS, P.A., V.G.,
Directeur diocésain d'Action catholique.

En deux mots

On demande des livres

L'Institut agricole d'Oka, affilié à l'Université de Montréal, nous prie d'insérer le communiqué suivant :

A la bibliothèque de l'Institut Agricole d'Oka (La Trappe, P.Q.), où l'on sait apprécier et conserver jusqu'au moindre papier de deux pages, telle une simple liste de prix des marchés, où il y a également un service d'échanges actif et apprécié, on accepte avec vive reconnaissance tout imprimé: livres, brochures, tracts, feuillets, de tout pays, de toute langue, de toute époque ayant trait aux sujets les plus variés et publié sous quelque forme que ce soit: périodiques, revues pieuses, annuaires, almanachs, prospectus et palmarès, rapports statistiques, rapports ou comptes rendus de sociétés, publications officielles et gouvernementales, journaux de collègues et d'universités, etc., etc.

Procurez-vous le plaisir d'une visite ou encore écrivez au bibliothécaire, de l'Institut Agricole d'Oka et vous vous félicitez de votre démarche. La question de nos bibliothèques canadiennes-françaises de la province de Québec est une question tout à fait actuelle et décisive qui doit attirer singulièrement l'attention de tous nos concitoyens et ne laisser absolument personne indifférent. Ne sait-on pas que l'économie bien comprise et bien ordonnée est de nature à accomplir des merveilles indicibles ?

On réclame un hymne national

M. Russell T. Kelley est ministre de la Santé dans le cabinet ontarien de M. Drew. Il se peut qu'il soit un excellent ministre, mais il aurait avantage à se borner aux questions relevant de sa juridiction. S'adressant aux congressistes de l'*Ontario Federation of Agriculture*, à Toronto, il a offert un prix de \$500 à quiconque composerait un hymne national pour remplacer *O Canada*. Le but de M. Kelley serait de favoriser l'éclosion d'« un véritable sentiment canadien ».

Nous aimerions bien savoir en quoi *O Canada* nuit à la création d'un sain patriotisme. Serait-ce parce que la musique est de Calixa Lavallée et les paroles du juge Routhier au lieu d'être de M. Smith et de M. Jones ? Le ministre pourrait peut-être nous éclairer à cet égard.

TOUJOURS

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

J O L Y

269 est, rue Sainte-Catherine
Montréal BElair 3126



COUVRETTE-SAURIOL

Limitée

EPICIERS EN GROS



50, rue de Bresolles

HArbour 8151



Président et gérant général
Bernard Couvrette

Lorsqu'il s'agit des produits de l'érable — Exigez toujours la meilleure qualité — La marque "Citadelle" est la meilleure.

100% PURE

Sirop d'érable "Citadelle" ● Sucre d'érable granulé "Citadelle" ● Sucre d'érable "Citadelle" ● Beurre d'érable "Citadelle".

Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers.

Les Producteurs de Sucre d'Érable du Québec
BUREAU CHEF : 5, Avenue Bégin, Lévis, Québec

POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Élégance
n'hésitez pas, voyez

BLEAU & ROUSSEAU

J.-T. BLEAU ANT. ROUSSEAU J.-A. MASSON

3852 St-Denis

5004 Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

Avec les hommages de

VOLCANO LIMITEE

(Chalifoux & Fils Limitée)

manufacturiers de Foyers Mécaniques, bouilloires,
fornaises et réchauds.



Usine : ST-HYACINTHE, P.Q.



Administration et vente : — 1106 Côte Beaver Hall,
MONTREAL, P.Q.



Wilfrid Girouard, vice-président et gérant général.

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée

BISCUITS — GATEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,
président et gérant gén.
235 Laurier ouest

Marcel ALLARD,
chef à la production.
- - - Montréal

Voyez l'annonce de “LA SAUVEGARDE” à l'endos
de cette revue et pour vous assurer appelez

J.-H. LANGEVIN, C.C.S.

Assureur Conseil
Gérant Division Langevin

Bureau : HA. 7223

Rés. : AT. 4810

LES AMIS DE LA REVUE

AUBE, Philippe
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 5877

LATENDRESSE & FILS Enrg.
FERRONNERIE

12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tx.
Zone 5-038

BEAUSOLEIL, E.
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain
CH 3712

LATULIPE, N.

TULIPPE & PAYSANNE

CRAVATES

CHAUSSE, Fernand
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 7235

MASSE, Paul
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
BE 1971

CREMERIE BOURGET
ÉPICERIES

E. Babineau, prop.
1382 est, rue Ontario

MERCIER, Jean
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
LA 1633

CYR, Edouard
MODELEUR

1427, Maisonneuve
AM 8984

NANTEL, Léo

Distributeur de parties de radio
1662 est, rue Ontario
CH 3052

DAIGLE

ÉPICERIE, Fruits & Légumes
Villa St-Laurent
BY 2900

ROY, J.-Omer
BIJOUTIER

1658 est, Mont-Royal
AM 2618

DESCHENE & Fils Ltée

Matériaux de plomberie et chauf.
1203 est, Notre-Dame
FR 3176-7

SANSOUCY, Arthur
BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL 2839

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk
WE 0355

TESSIER, Armand

ENTREPRENEUR - PLATRIER
1482, boulevard Morjan
CL 3432

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention
934 est, Ste-Catherine
HA 4548

HINTON, Gaston
MERCERIE

3987 est, Ste-Catherine
FR 4244

COUR LAMBERT CLOSSE

R. Cambronne, Sec.-Trés.

ASSOCIATION CANADO-AMERICAINE

FR 9998 - Société de Secours Mutuel - MA 0730

LES AMIS DE LA REVUE

ANGERS, Adrien
ASSUREUR CONSEIL
● 5851, rue Viau, Cité Jardin
CL 1767

Docteur René LAPORTE
MEDECIN
● 915, Charrier

Docteur V. ARCHAMBAULT
MEDECIN
● 3662, Adam
FR 9855

DEMERS, Pierre
PHYSICIEN
●

AUG. BRUNETTE, Ltée
PLOMBERIE-CHAUFFAGE
● 4154, rue Hôtel de Ville
PL. 1946

"LES VARIETES"
PAUL DEJORDY, prop.
● 800 est, Mont Royal
CH 9815

BRAZEAU, François
CORDONNIER
● 8705, Lajournesse

MATHIEU, Lucien, Enreg.
MARCHAND-TAILLEUR
● 2251, Frontenac
FR 1803

'CHEZ GEORGES'
SALLE A MANGER
● 350 est, Craig
MA 0730

MORIN, LOUIS-PHILIPPE C.P.A.
Comptable Public Licencié,
● 335, Boulevard Charest,
Québec

DORAIS, Jean-Louis
AVOCAT
● 57 ouest, rue St-Jacques
HA. 1336

POULIN, J.-Aimé
ARCHITECTE
● 63, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
TEL. 1391

DUROCHER, Jos.-Armand
CHIMISTE
● 437, St Vincent
LA 7715

ROBERT, Paul-Émile
Représentant de la "Laurentienne"
● 934, est Ste-Catherine
PL 6700

LUC BEAUREGARD
Représ. de la Laurentienne
● 4052, rue Cartier
Bur. PL 6700 Rés. AM. 7779

Saison MAISONNEUVE
BACON marque "MORIN"
● 1430, De Lasalle
CL 4086-7

GAUTHIER, Art.
EPICIER-BOUCHER
● 3461 est, Ste Catherine
AM 3015

SALVAIL, Albéric
EPICIER-BOUCHER
● 3648, Adam
AM 3031

CODIN, Raymond
AVOCAT
● 4 est, Notre Dame
LA 1159

SANSOUCY, Alb.
EPICIER-BOUCHER
● 3946, Adam
FA 3607



Un mot de notre
police à DOUBLE
PROTECTION:
la famille est se-
courue dès qu'elle
perd son chef, le
chef est secouru
dès que la vieil-
lesse lui a noué
bras et jambes.
Vous êtes marié?
Quel est votre
âge? Nous allons
vous donner plus
de détails.

❁ CAISSE ❁
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue St-Jacques
Montréal - HArbour 3291

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES
LIMITÉE

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels
"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

SIEGE SOCIAL : 1306 est, rue Ste-Catherine
Montréal

LA COMPAGNIE
F.-X. DROLET
Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :

ASCENSEURS MODERNES DE TOUS GENRES
SOUDURES ELECTRIQUES ET AUTOGENES, ETC.

206, RUE DU PONT - - QUEBEC

Lisez régulièrement

" LA VERITE "

La meilleure revue de jeunesse

DIRECTION :

LES JEUNES LAURENTIENS

152 est, rue Notre-Dame, Montréal MARquette 5539

Tél. HA. 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT
AVOCATS

511 Place d'Armes, - Montréal, Canada

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64 ave Nelson, Outremont, Tél. DO. 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390 boul. Pie IX, Tél. CL. 3580



De la 200^e place où elle était reléguée lors de sa fondation, notre société est montée, après quatre ans, à la 80^e. Ses assurances totales se chiffrent par \$19,-271,912.00. Et elle reste à l'offensive!...

❖ SOCIÉTÉ ❖
NATIONALE
D'ASSURANCES

HA. 3291

41 ouest, Saint-Jacques
Montréal.

UN BREUVAGE DES PLUS
DÉLICIEUX !

N'importe où . . .
N'importe quand . . .

LE
NECTAR
Mousseux
CHRISTIN

est le breuvage
idéal.

C'est un produit
de chez nous.



PAR LES FABRICANTS DE LA
Bière d'Épinette Christin

ASSURANCE-VIE

Fonctions

Protection
Épargne

Avantages

Souplesse
Liquidité

Caractéristiques

Sécurité
Stabilité

Compagnie d'assurance-vie

La Sauvegarde

Siège social: Montréal